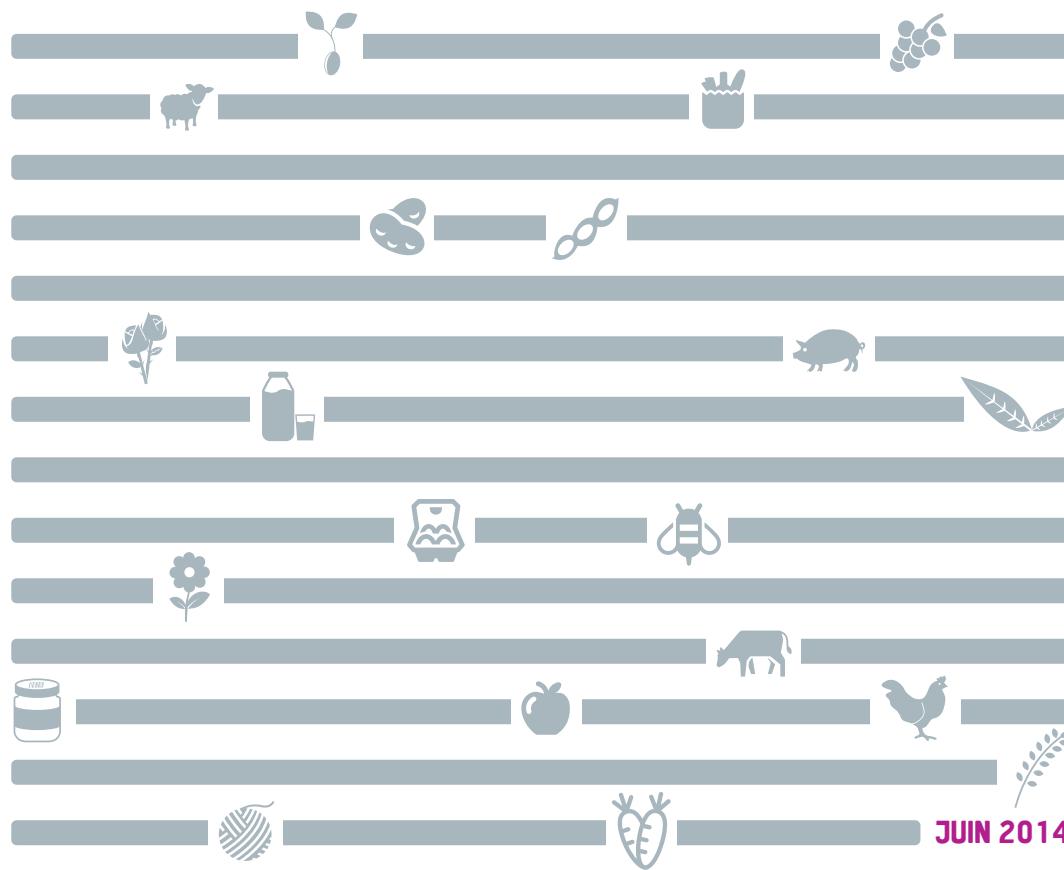




STRATÉGIES DE FILIÈRE

POUR UNE AGRICULTURE COMPÉTITIVE AU SERVICE DES HOMMES



SOMMAIRE

ÉDITORIAL DU MINISTRE	3
PRÉSENTATION DES ENJEUX COMMUNS AUX DIFFÉRENTES FILIÈRES	5
1. LA FILIÈRE BETTERAVE SUCRE	6
2. LA FILIÈRE CÉRÉALES	8
3. LA FILIÈRE CIDRICOLE	12
4. LA FILIÈRE FRUITS ET LÉGUMES FRAIS	14
5. LA FILIÈRE FRUITS ET LÉGUMES TRANSFORMÉS	20
6. LA FILIÈRE HORTICOLE	24
7. LA FILIÈRE OLÉAGINEUSE	27
8. LA FILIÈRE LIN TEXTILE	30
9. LA FILIÈRE PLANTES À PARFUM	32
10. LA FILIÈRE POMME DE TERRE	34
11. LA FILIÈRE PROTÉAGINEUSE ET FOURRAGES SÉCHÉS	38
12. LA FILIÈRE TABACOLE	42
13. LA FILIÈRE VITIVINICOLE	44
14. LA FILIÈRE APICOLE	48
15. LES FILIÈRES LAITIÈRES	52
16. LA FILIÈRE ŒUF	56
17. LA FILIÈRE VIANDE BOVINE	58
18. LA FILIÈRE VIANDE OVINE	60
19. LA FILIÈRE VIANDE PORCINE	62
20. LA FILIÈRE VOLAILLES DE CHAIR	64
LES CHIFFRES CLÉS DES FILIÈRES VÉGÉTALES ET ANIMALES	66

ÉDITO



Facteurs de croissance, d'emplois et de localisation d'activités économiques dans les territoires, les filières agro-alimentaires constituent un atout majeur pour la France.

Tout en se distinguant par la grande diversité de ses filières et le fonctionnement de son marché national, la France figure parmi les premiers pays producteurs et exportateurs de produits agricoles et agroalimentaires. Elle a pourtant vu ses positions s'éroder au cours des dernières années.

Dans ce contexte, le maintien et l'amélioration de la compétitivité des filières de notre pays par rapport aux concurrents de l'Union Européenne et des pays tiers sont des défis majeurs. Pour les relever, une vision et une stratégie partagées par l'ensemble des acteurs des différentes filières sont une nécessité.

J'ai donc demandé au président du conseil d'administration de FranceAgriMer de mener une réflexion stratégique à l'horizon 2025, afin de mieux intégrer les évolutions structurelles en cours : exposition croissante des marchés européens de biens agricoles et alimentaires à la mondialisation des échanges commerciaux, prise en compte des impacts des activités économiques sur les ressources naturelles et les milieux, du changement climatique et de la contribution de ces filières aux émissions de GES, évolutions sociétales concernant la perception de l'agriculture et de l'alimentation. Toutes nos filières doivent en réalité faire face à des défis communs :

- la transition vers la performance économique, environnementale et sociale à tous les stades de la filière ;
- l'amélioration de la gouvernance en vue de mieux appréhender les enjeux collectifs que sont l'adaptation de l'offre à la demande, l'innovation, l'amélioration des relations commerciales tout au long des filières, et la concertation entre les filières ;
- l'établissement d'une stratégie commerciale à l'export partagée.

Cette réflexion a pu être menée à bien grâce à l'implication personnelle des présidents et des membres des Conseils spécialisés, qui constituent les enceintes de concertation des différentes filières, ainsi que des services de l'établissement au cours du dernier trimestre 2013 et je les en remercie. Ces réflexions ont permis aux filières d'identifier les enjeux qu'elles considèrent prioritaires, de définir les objectifs à atteindre et les actions à mener, dont certaines relèvent des filières elles-mêmes alors que d'autres doivent s'articuler avec les politiques publiques conduits par l'État, les Régions et France Agrimer.

J'ai demandé que ces travaux soient poursuivis et approfondis au sein des Conseils spécialisés, avec les Régions, membres de ces Conseils, afin de les compléter, de consolider des plans d'actions opérationnels, et d'en suivre la mise en œuvre.

Un suivi régulier de l'avancement de ces travaux sera ainsi effectué, à l'occasion d'un bilan annuel des politiques conduites par l'Etat, les Régions et FranceAgriMer dans les domaines agricole et agroalimentaires.

D'ores et déjà, ces contributions ont nourri la réflexion du Ministère de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt pour la construction, avec les Régions, des orientations stratégiques du plan de compétitivité et d'adaptation des exploitations agricoles, annoncé par le Président de la République à Cournon en octobre dernier.

Ce document, qui synthétise les contributions reçues, témoigne de l'important travail effectué, tout en permettant de disposer d'une vision d'ensemble des travaux menés à ce jour et de leur richesse.

Bonne lecture !

Stéphane Le Foll
Ministre de l'agriculture,
de l'agroalimentaire et de la forêt

Présentation des enjeux communs aux différentes filières

Les réflexions stratégiques élaborées par chaque filière font apparaître des enjeux partagés, avec des actions à mener communes et souvent transversales, même si elles justifient d'être partiellement adaptées selon les cas.

En premier lieu, il existe des enjeux communs d'ordre économiques, internes aux filières.

Faire face aux aléas économiques qui augmentent, gérer la volatilité des prix et renforcer la résilience des acteurs économiques dans ce contexte incertain, sont des enjeux communs à toutes les filières, appelant des réponses transversales : renforcer la veille économique, développer et diffuser la connaissance des marchés pour mieux anticiper, mais aussi prévenir les aléas et les lisser, notamment en favorisant la contractualisation à toutes les étapes des filières.

La nécessité de renforcer la cohésion au sein des filières et d'en renforcer la gouvernance, pour adopter à la fois des stratégies de filières et des stratégies de coopération entre acteurs économiques au sein de chaque filière doit notamment conduire à développer le dialogue interprofessionnel et à promouvoir les démarches de contractualisation.

De plus, toutes les filières identifient la nécessité d'améliorer la balance commerciale, par le développement des exportations ou par la réduction du déficit commercial. En matière d'exportations, si l'objectif est commun, les actions sont à définir filière par filière pour développer une exportation structurée et des courants permanents qui valorisent les investissements réalisés à cet effet. Un tel objectif nécessite la mobilisation de l'ensemble des acteurs privés et publics, intégrant les exportations d'équipements et de savoir-faire, dans le cadre d'actions de coopération et de partenariats élargis.

Toutes les filières en situation de concurrence internationale soulignent la nécessité de prendre en compte l'impact des facteurs de compétitivité liés directement aux coûts de production, en particulier l'harmonisation des règles, notamment au niveau communautaire, et l'homogénéité dans leur application.

Enfin, alors que le réinvestissement productif est une priorité nationale, il s'agit pour les filières agricoles et agro-alimentaires d'assurer les investissements de modernisation et d'innovation notamment par des procédures d'accompagnement adaptées à la spécificité des filières agricoles et agroalimentaires (petites et moyennes entreprises aux activités de savoir-faire établies sur tout le territoire national).

Au delà de ces enjeux économiques, les filières agricoles soulignent aussi des enjeux de société qui sont fondamentaux pour leur avenir et sur lesquels elles expriment leur volonté d'une action déterminée.

Il s'agit tout d'abord de préserver l'accès au foncier pour l'agriculture en sauvegardant les terres agricoles, ressource désormais plus rare et menacée par l'artificialisation des surfaces. Il s'agit également de préserver l'environnement et ses ressources (eau, sol, biodiversité, ...), garants de la durabilité de l'activité agricole.

Dans diverses filières en difficultés économiques, il convient également de développer une action spécifique pour assurer le renouvellement des producteurs (politique d'installation)

Enfin, les filières soulignent la nécessité de mieux communiquer sur les filières agricoles et agroalimentaires, sur la réalité des activités de production et de transformation, pour améliorer leur image auprès des consommateurs et leur attractivité, à la fois par la valorisation des hommes, des produits et des métiers comme par la coopération et le dialogue avec l'ensemble de la société.

LA FILIÈRE BETTERAVE-SUCRE



Les constats

Forte de 26 000 planteurs, produisant 33 millions de tonnes de betteraves transformées en 4,5 Mt de sucre et 9 millions d'hl d'éthanol, **la filière betteraves-sucre-éthanol est l'une des principales forces de l'agro-alimentaire français et l'une des plus performantes au niveau européen** : solidement organisée au niveau interprofessionnel (accord national régissant les relations entre planteurs et sucrières) et économique, avec 3 groupes sucriers parmi les 10 premiers mondiaux, elle génère un excédent extérieur supérieur à 1 milliard d'euros en même temps qu'elle contribue à la croissance verte par le développement du bioéthanol de betterave.

La performance de la filière betterave-sucre-éthanol s'est construite dans le cadre d'une forte régulation des marchés, à travers le régime des 'quotas' sucriers, et des échanges extérieurs.

La décision de mettre fin aux quotas dans l'UE à compter du 1^{er} octobre 2017 va bouleverser la donne, en exposant les agents économiques de la filière à davantage de concurrence et à une volatilité accrue des prix et des marchés ; elle oblige donc à repenser la stratégie de la filière.

Les enjeux

Dans le contexte d'un marché européen des édulcorants globalement mature et stagnant, où la fin des quotas conduira à un recul des parts de marché du sucre en faveur de l'isoglucose et où la compétition entre fabricants sera plus rude, **l'enjeu numéro un pour la filière porte sur l'évolution du volume de la production sucrière et des parts de marchés, aussi bien dans l'UE que dans les pays-tiers**. De ce point de vue, la question de la compétitivité-prix et de la réduction de l'écart de compétitivité avec le Brésil, premier opérateur mondial, est centrale : une meilleure compétitivité permettra de gagner des parts de marché. Mais la limitation de l'ouverture du marché de l'UE aux importations sera également décisive.

L'enjeu numéro deux porte sur la diversification des débouchés de la production betteravière, comme moteur de son développement et facteur de sécurisation face à une plus grande volatilité des marchés et des prix du sucre. L'éthanol et la chimie du végétal sont au cœur de cette diversification.

Le troisième grand enjeu concerne dans le cadre de l'OCM Unique post 2017, **l'adaptation du cadre interprofessionnel et la contractualisation des relations entre planteurs et fabricants**, comme facteurs de sécurisation de l'approvisionnement des sucrières et du revenu des planteurs.

► PROPOSITIONS D'ACTION

OBJECTIFS	ACTIONS À METTRE EN ŒUVRE	CALENDRIER ENVISAGÉ
1. Réduire les coûts de production agricole et industrielle	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Mobiliser des surfaces supplémentaires ▶ Accélérer le progrès génétique au niveau des variétés de betteraves ▶ Allonger la durée de campagne ▶ Optimiser les pratiques agricoles ▶ Améliorer l'efficience énergétique des sucreries 	En cours
2. Gagner des parts de marché	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Gagner des parts de marché sur l'UE et sur le marché mondial ▶ Limiter les concessions relatives à l'accès des pays-tiers au marché UE 	En cours
3. Diversifier les débouchés de la production	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Redonner de l'allant à la production d'éthanol de 1^{re} génération ▶ Soutenir la recherche et le développement de la chimie du végétal 	En cours
4. Innover	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Renforcer l'effort de recherche / développement et d'innovation afin d'asseoir un haut niveau de compétitivité 	En cours
5. Maintenir un cadre contractuel et interprofessionnel adapté	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Maintenir un accord interprofessionnel adapté à la nouvelle situation des marchés et la contractualisation des conditions d'achat de la betterave pour donner de la visibilité à la filière 	En cours

LA FILIÈRE CÉRÉALIÈRE



Les constats

Les besoins alimentaires mondiaux vont croissant. La population du monde devrait atteindre 9 milliards d'humains à l'horizon 2050. Cette population consommera davantage de produits animaux ce qui aura un impact fort sur la demande mondiale en céréales.

Compte tenu de son potentiel agronomique, la France doit participer à l'alimentation de la planète.

Sur le plan international, l'offre française à l'exportation est très concurrencée sur un marché mondialisé. Nos relations avec les pays de la rive sud de la Méditerranée, dont l'approvisionnement en céréales doit être garanti, sont primordiales.

Au niveau national, les débouchés que sont l'élevage et les industries de transformation alimentaires et non alimentaires nécessitent des approvisionnements compétitifs et dans les qualités requises. Les céréales contribuent à l'amélioration du déficit de la balance commerciale.

Enfin, il est impératif de préserver l'eau, le sol, la biodiversité pour laisser aux générations futures un espace et des ressources au potentiel intact.

Les enjeux

Dans ce contexte, trois enjeux directs et trois enjeux transversaux ont été identifiés par la filière.

Les enjeux directs portent, d'une part, sur la nécessité de produire plus sur une surface cultivée stable, ce qui implique de développer les rendements, d'autre part sur la nécessité de préserver l'environnement dans un contexte de croissance de la production et, enfin, sur le besoin d'adapter qualitativement la production pour répondre aux différents types de marché.

Les enjeux indirects concernent quant à eux, la nécessité de développer et coordonner les moyens de recherche et développement au service de toute la filière, la nécessité d'assurer la cohérence entre les orientations stratégiques de la filière et celles des autres filières et, enfin, la nécessité de faire connaître à l'opinion l'atout que représente la filière céréalière pour la France.

► PROPOSITIONS D'ACTIONS

Ce plan stratégique est l'expression de la volonté collective de la filière. Il concerne l'ensemble des céréales françaises : blé tendre, blé dur, maïs, orge, riz etc...

OBJECTIFS	ACTIONS À METTRE EN ŒUVRE	CALENDRIER ENVISAGÉ
<p>1. Produire plus et produire mieux : développer une céréaliculture doublement performante qui concilie production et respect de l'environnement</p>	<ul style="list-style-type: none"> ► Généraliser les outils d'aide à la décision (OAD) en zones vulnérables (ex : méthode AZUR développée par ARVALIS, l'Institut Technique des filières céréalières) ► Réduire les usages des produits fongicides en années à faible pression ou avec des variétés tolérantes, grâce à la généralisation des OAD sur les maladies des céréales ► Réduire les impacts environnementaux des produits herbicides grâce à la diffusion d'outils de diagnostic de pollution ► Actionner le levier des économies d'eau (systèmes d'aide à la décision) et celui de la création de nouvelles ressources renouvelables ► Mettre en œuvre le plan méthanisation ► Coordonner et fédérer les demandes de la filière en matière de recherche, de développement et de diffusion de l'innovation, mobiliser les budgets régionaux, nationaux et européens 	<ul style="list-style-type: none"> ► Mise en œuvre immédiate
<p>2. Adapter les qualités aux utilisations pour le marché intérieur et à l'exportation</p>	<ul style="list-style-type: none"> ► Déployer un plan pour améliorer le taux de protéines des blés tendres en France : introduction et valorisation de la protéine dans les contrats (accord interprofessionnel), optimisation de la dose et fractionnement de la fertilisation azotée (outil d'aide à la décision), recherche variétale vers une meilleure teneur en protéines et une plus grande efficience de l'azote (modalités d'inscription de nouvelles variétés dans le cadre du Comité Technique Permanent de la Sélection , le CTPS, modalité de financement) ► Mettre en œuvre des programmes d'aides à l'investissement chez les collecteurs et les transformateurs pour améliorer la qualité technologique et sanitaire des grains (impuretés, poussières et contaminants). ► Faire homologuer des produits phytosanitaires en culture. Diffuser des guides interprofessionnels sur les mycotoxines et sur les impuretés. ► Faire homologuer des produits phytosanitaires post-récolte pour renforcer les moyens de maîtrise des contaminants et des nuisibles dans les céréales et les locaux de stockage et de transformation 	<ul style="list-style-type: none"> ► En cours ► En cours ► Objectif de moyen terme. En cours ► Objectif de moyen terme

OBJECTIFS	ACTIONS À METTRE EN ŒUVRE	CALENDRIER ENVISAGÉ
3. Améliorer la résilience des exploitations par la gestion des risques et la diminution des coûts	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Gérer le risque prix par un lissage des résultats entre années. ▶ Protéger contre les aléas climatiques en développant un système efficace et spécifique d'assurance récolte en grandes cultures : références de rendement, seuils, coût ▶ Réduire les coûts fixes de production , en favorisant l'agriculture sous diverses formes d'association et en encourageant les formes de coopérations émergentes (assolement en commun, gestion commune des matériels) 	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Mise en œuvre immédiate ▶ En cours ▶ Objectif de moyen terme
4. Permettre aux industries de transformation céréalière et aux entreprises d'exportation d'assurer leur pérennité et leur développement	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Permettre à l'ensemble des opérateurs de la filière de mieux gérer la volatilité et couvrir leurs risques sur les prix en développant les instruments de marché et leur usage (marché à terme, options...) ▶ Améliorer l'intégrité des marchés, par la régulation des marchés dérivés, et leur transparence (volume, prix, qualité) par la publication quotidienne des informations de marché et la publication mensuelle d'un état des stocks physiques de céréales ▶ Maintenir un environnement favorable aux exportations via le crédit export, les accords bilatéraux et les accords phytosanitaires ▶ Améliorer la connaissance des marchés céréaliers biologiques ▶ Soutenir toutes les initiatives destinées à améliorer la compétitivité de l'élevage, particulièrement celui des monogastriques, par le développement d'ateliers d'élevage compétitifs capables d'investir dans la gestion des effluents, notamment en zone céréalière, le soutien et la restructuration des outils d'abattage et de découpe 	<ul style="list-style-type: none"> ▶ En cours ▶ Mise en œuvre immédiate ▶ Objectif de moyen terme 2015 : mise en œuvre du plan de compétitivité et d'adaptation des exploitations

OBJECTIFS	ACTIONS À METTRE EN ŒUVRE	CALENDRIER ENVISAGÉ
5. Améliorer la chaîne logistique	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Augmenter les capacités de stockage et accentuer la séparation des lots par classement à la collecte : plan Silos (code de l'urbanisme) ▶ Conduire une étude stratégique pour définir une stratégie logistique pour la filière (équilibre et complémentarité entre les modes de transports route-fer-fluvial-maritime compte tenu des spécificités régionales) ▶ Soutenir les grands projets fluviaux-maritimes structurants, améliorer la compétitivité des grands ports français en tant qu'outils industriels et développer les interconnexions entre ports maritimes et intérieurs : infrastructures à quai, participation aux achats de péniches, développement du grand gabarit pour le transport fluvial, maintien du soutien au petit gabarit, notamment en investissant dans les « waters trucks » ▶ Développer une réelle politique du fret et engager une « politique d'autoroute du rail » par la rénovation des lignes les plus critiques : amélioration de la qualité des infrastructures, développement des opérateurs ferroviaires de proximité et du transport combiné fleuve/rail, résorption des goulets d'étranglement (en particulier pour la région Centre) 	<ul style="list-style-type: none"> ▶ En cours ▶ Objectif de moyen terme ▶ Mise en œuvre à définir ▶ Mise en œuvre à définir
6. Être présent dans le débat public : développer l'attractivité de la filière céréalière et promouvoir les métiers et les produits	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Avoir une démarche proactive vers l'enseignement secondaire et supérieur pour informer sur les métiers de la filière céréalière et attirer des compétences nouvelles ▶ Mettre en place une politique de communication répondant à l'ensemble des enjeux de la filière céréalière : questions géopolitiques et environnementales, connaissance et promotion des produits, promotion des métiers de la filière, 	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Mise en œuvre à définir ▶ Mise en œuvre à définir

LA FILIÈRE CIDRICOLE



Les constats

La France est le plus grand verger spécialisé de fruits à cidre d'Europe. La production cidricole se concentre principalement sur les régions Bretagne, Basse-Normandie et Haute-Normandie. Quelques bassins de production viennent compléter ce trio de tête et notamment une partie des Pays de la Loire, de la Picardie et du Nord-Pas-de-Calais, ainsi que quelques petites régions traditionnelles telles le Pays d'Othe, la Savoie et le Pays Basque. On compte en France environ **1 700 producteurs professionnels** de fruits à cidre. S'y ajoutent de nombreux livreurs de fruit, pour qui cette production est une activité annexe.

Au total, on estime à plus de **10 000 le nombre de livreurs potentiels, pour une production de l'ordre de 260 000 t de fruits à cidre par an en moyenne**. L'essentiel des volumes provient d'un verger spécialisé (8 500 ha pour 200 000 t en moyenne environ), le verger traditionnel apportant le complément.

Environ 65 % de la production est destiné à l'élaboration de cidres (cidres, cidres IGP et cidres AOP), contre 15 % de la production aux jus de pomme, aux jus concentrés et aux vinaigres et 15 % à l'élaboration du calvados et du pommeau.

La filière cidricole est une filière structurée, en grande partie détenue et pilotée par des capitaux agricoles avec, notamment, l'implantation du verger sur une base contractuelle (aujourd'hui 80 % de la production de fruits est sous contrat avec les transformateurs), une restructuration récente et profonde de la transformation, sur un laps de temps court (rachat des cidreries principales par les coopératives avec une forte implication des producteurs dans l'aval) et une organisation interprofessionnelle structurée et forte.

Issus d'une culture pérenne, les produits cidricoles trouvent des difficultés à s'adapter rapidement aux différents marchés. De plus, la filière exerce une faible attractivité auprès de nouveaux installés, avec des problématiques de revenu les premières années ou des difficultés de transmission des exploitations existantes.

Face à des innovations techniques récentes bien perçues et attirant de nouveaux consommateurs (cidre rosé, petits contenants, nouvelle segmentation de l'offre : fraîcheur / corsé / douceur / fruité, ...), la filière cidricole doit faire face à une diversité et une importance de la concurrence (vins effervescents, bières, BRSA pour le cidre et alcools blancs, whisky pour le Calvados). De plus, la filière cidricole française craint l'implantation en France du cider par les brasseurs étrangers.

Le marché des produits cidricoles est traditionnellement tourné vers le cidre (dont 90 % est consommé en France), le Calvados (exporté à près de 50 %) et les Poirés, mistelles (notamment Pommeau) et autres eaux de vie de poire et de cidre (Brertagne, Normandie, Maine...).

Néanmoins, des marchés sont à développer pour d'autres débouchés en particulier à l'export : les jus de pomme, d'une part, dont le secteur est en croissance, les moûts cidricoles concentrés, d'autre part, le verger français étant le principal fournisseur de "bitter-sweet" à destination de l'industrie du cidre et, enfin, le vinaigre de cidre

Les enjeux

Face à ces constats, **la filière identifie des enjeux, en premier lieu, d'ordre économique**. L'investissement d'une filière marquée par son caractère capitaliste et ses besoins en fonds de roulement doit être favorisé. L'organisation de la filière doit être optimisée par le renforcement de la coordination et le regroupement des structures et il convient d'améliorer la connaissance de celle-ci et de son environnement.

Il convient également de soutenir les entreprises et les exploitations agricoles (audits, formations, appuis à l'investissement...). Les marchés existants doivent être relancés et de nouveaux marchés identifiés, tout en développant la valorisation du cidre et des autres débouchés ainsi que les réseaux de vente en France et à l'International.

La filière identifie également des enjeux d'ordre social et sociétal, tels que la pérennisation des exploitations agricoles dans leur territoire en favorisant la reprise des exploitations et en aidant à l'installation, en modernisant les outils de production et en développant l'emploi et l'attractivité des métiers.

Enfin les enjeux identifiés sont, en troisième lieu, de nature environnementale. Il convient ainsi de poursuivre les travaux de recherche et de développement sur les questions sanitaires et environnementales en interaction avec les attentes sociétales et d'améliorer la connaissance et le pilotage du verger national par rapport aux enjeux environnementaux.

► PROPOSITIONS D'ACTION

OBJECTIFS	ACTIONS À METTRE EN ŒUVRE	CALENDRIER ENVISAGÉ
1. Développer les marchés et améliorer la commercialisation	<ul style="list-style-type: none"> ► Renforcer la communication collective et la promotion générique ► Développer la commercialisation ► Informer et former les acteurs de la filière ► Mettre en place des outils de connaissance et de suivi 	<ul style="list-style-type: none"> ► En cours ► Mise en œuvre/À définir ► Mise en œuvre/À définir ► En cours
2. Planifier et améliorer la production du verger	<ul style="list-style-type: none"> ► Planifier et gérer la récolte ► Développer le suivi technico-économique des vergers et des caves ► Moderniser le matériel de production au verger / gérer l'impact environnemental ► Adapter la qualité de la récolte à de nouveaux débouchés ► Pérenniser les exploitations et restructurer les vergers 	<ul style="list-style-type: none"> ► En cours ► 2015 – mise en place plan de compétitivité et d'adaptation des exploitations agricoles, ► Mise en œuvre/À définir ► Mise en œuvre/À définir ► 2014 – refonte du dispositif d'aide à la plantation de vergers de fruits à cidre ► 2015 – mise en place plan de compétitivité et d'adaptation des exploitations agricoles
3. Améliorer une transformation de qualité	<ul style="list-style-type: none"> ► Améliorer la qualité post-récolte ► Moderniser le matériel de transformation ► Isoler et climatiser les bâtiments 	<ul style="list-style-type: none"> ► Mise en œuvre/À définir
4. Prendre en compte l'environnement	<ul style="list-style-type: none"> ► Etablir un diagnostic environnemental du verger cidricole / des exploitations / des entreprises ► Mettre en place des équipements spécifiques et utiliser des moyens techniques alternatifs 	<ul style="list-style-type: none"> ► Mise en œuvre/À définir
5. Développer la recherche et l'expérimentation	<ul style="list-style-type: none"> ► Renforcer les programmes de recherche et d'expérimentation et vulgariser les résultats 	<ul style="list-style-type: none"> ► Mise en œuvre/À définir

LA FILIÈRE FRUITS ET LÉGUMES FRAIS



Les constats

Les fruits et légumes frais sont des produits consommables en l'état, périssables, pas ou peu stockables à l'exception de quelques produits comme la pomme ou le kiwi, avec une sensibilité aux conditions climatiques, jouant à la fois sur l'offre et sur la consommation, nettement plus significative que pour d'autres filières.

La concurrence entre espèces est importante, la substitution étant aisée, tant pour le distributeur que pour le consommateur.

Les entreprises de production doivent disposer d'une forte assise capitalistique et mettre en œuvre des savoir-faire de haute technicité (agronomie, maîtrise du climat, protection des cultures).

La filière, notamment en production, est très utilisatrice de main d'œuvre.

L'offre au stade de détail est multiforme (vente directe et autres formes de circuits de proximité), commerce de détail spécialisé, en magasin de petite dimension (primeurs et cours des halles), sur les marchés ou encore selon des formules récentes de « supermarchés de produits frais », jusqu'à la vente en GMS. La commercialisation par les circuits de distribution organisée (GMS et Hard discount) représente 75 % des ventes.

Le potentiel français de production de fruits a reculé de 17 % en 10 ans (2000/2010). Dans le même temps, celui des cultures légumières s'est maintenu en s'appuyant sur des améliorations des techniques de production (récolte mécanique, cultures sous abri) et de transformation.

Sur le marché national, fortement marqué par la concentration de la grande distribution et sa pression sur les prix, on observe une érosion de la consommation des produits frais.

Seuls les quelques produits stockables, disposent de débouchés sur les marchés internationaux lointains. Pour les autres produits, périssables et peu stockables, le marché reste national voire européen.

La filière fruits et légumes frais est très sensible aux écarts de compétitivité avec ses principaux concurrents sur le plan social et fiscal, environnemental, sanitaire et phytosanitaire.

Dans ce contexte les filières des fruits et légumes frais souhaitent, maintenir et développer la production pour réduire le déficit de balance commerciale des fruits et légumes, maintenir et développer la part de marché des produits français dans la consommation française et enfin, redonner de la performance économique aux entreprises.

Les enjeux

Compte tenu des constats qui précèdent, les enjeux identifiés par la filière se regroupent autour de quatre thèmes.

Le premier est l'innovation, point clé de l'avenir de la filière fruits et légumes frais. Pour préparer l'avenir et développer les filières, il convient de réinvestir le champ de la recherche et de l'innovation (variétale, techniques de production, mécanisation et première mise en marché), en collectif et en collaboratif. Les centres de recherche et d'expérimentation jouent un rôle majeur dans ce domaine.

Le second est le maintien des productions fruitières et légumières, particulièrement créatrices d'emploi, sur l'ensemble du territoire national. Il apparaît que l'harmonisation des règles notamment dans les domaines sociaux et sanitaires constitue un enjeu fort pour le maintien des exploitations sur le territoire national. Celui-ci nécessite aussi la prise en considération du rôle de création et de maintien d'emploi de la filière des fruits et légumes frais, en s'appuyant sur l'ensemble des mesures de la politique générale de l'emploi.

Le troisième concerne l'amélioration de la performance économique des acteurs. Les coûts de production, liés majoritairement aux frais de main d'œuvre (représentant 50% à 70% du prix d'un produit), sont très élevés dans ces filières. Par ailleurs, les entreprises font face à des crises conjoncturelles multifactorielles qui peuvent générer de mauvais résultats dans les exploitations et dans les entreprises de première mise en marché. Elles peinent à consolider leur bilan ce qui limite leur résilience et leur développement. Les investissements chez les producteurs et les premiers metteurs en marché sont importants, la rotation des capitaux est longue et les immobilisations financières engagent les acteurs économiques sur le long terme.

Le dernier thème est relatif à la consommation de fruits et légumes d'origine France sur les marchés national et extérieur.

Sur le marché intérieur, le secteur des fruits et légumes souffre d'un manque de lisibilité de l'offre pour le consommateur. Les caractères différenciants existent pourtant (variétés, signes de qualité et d'origine, traçabilité,...). La politique de marque est difficile à développer pour ces produits, et seules quelques marques ont une notoriété. La préférence à l'égard des produits locaux qui s'exprime souvent dans l'opinion n'est pas mise en œuvre d'une façon efficace en rayons. Le rapport de force dans les relations commerciales entre fournisseurs et acheteurs reste trop déséquilibré.

Sur les marchés extérieurs, les produits français souffrent notamment d'un manque de compétitivité à l'export mais aussi d'un déficit d'image lié aux faibles investissements en communication. Malgré une application de la réglementation en France extrêmement stricte en matière de protection des cultures, les produits français sont trop souvent soumis à des barrières non tarifaires à l'entrée dans un certain nombre de pays tiers.

La logistique, à la fois en termes de transport et de conservation, revêt une dimension particulière au sein de cette filière de produits frais, dans la mise à disposition des fruits et légumes tant en France qu'à l'export.

► PROPOSITIONS D'ACTIONS

OBJECTIFS	ACTIONS À METTRE EN ŒUVRE	CALENDRIER ENVISAGÉ
L'INNOVATION ET SON TRANSFERT		
1. Renforcer les outils existants en adaptant les financements aux caractéristiques de la filière	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Assurer la pérennité du financement du CTIFL (déplafonnement de la TFA) ▶ Favoriser l'accès des entreprises de production et de première mise sur le marché, aux aides R&D (FUI ; Oseo, crédit d'impôt...) notamment dans le cadre des Pôles de compétitivité et adapter les procédures de financement à des démarches collectives, en intégrant le niveau régional ▶ Améliorer le pilotage et l'accès aux informations de tous les acteurs de la filière, en s'appuyant sur des outils existants comme les GIS PICLEG et GIS Fruits ▶ Orienter les axes de recherche en s'appuyant sur les produits et les compétences filières, notamment AOP nationales et SIPMM 	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Mise en œuvre/À définir ▶ Mise en œuvre/À définir ▶ En cours d'élaboration par la filière ▶ En cours
2. Développer des actions d'identification et d'amélioration de techniques pour satisfaire les clients	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Développer le fonctionnement collaboratif de tous les acteurs de la filière ▶ Développer les actions de Recherche, Expérimentation, Développement pour les entreprises de production pour atteindre une performance économique en respectant une exigence environnementale (agronomie, protection cultures, techniques alternatives, gestion eau, optimisation énergie, ergonomie...), qui permettent de répondre aux attentes des clients ▶ Travailler l'adaptation des produits au marché avec une approche marketing ▶ Faciliter l'obtention des signes de qualité pour les fruits et légumes frais 	<ul style="list-style-type: none"> ▶ En cours ▶ En cours d'élaboration par la filière ▶ En cours d'élaboration par la filière ▶ Mise en œuvre à définir
3. Développer la recherche et l'innovation pour améliorer la mise en marché	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Prendre en compte la première mise en marché dans les axes de la R&D : développer la recherche relative à la conservation des fruits et légumes ▶ Faciliter l'innovation pour améliorer l'accessibilité des produits notamment en matière d'emballage et d'usage ▶ Développer des technologies innovantes de multvalorisation des F&L valorisant toutes les fractions, les écarts de tri, les co-produits... 	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Déjà mis en œuvre ▶ Mise en œuvre à définir ▶ En cours d'élaboration par la filière

OBJECTIFS	ACTIONS À METTRE EN ŒUVRE	CALENDRIER ENVISAGÉ
L'ENJEU DU MAINTIEN ET DU DÉVELOPPEMENT DE LA PRODUCTION		
1. - Favoriser l'harmonisation européenne	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Harmoniser à l'échelle européenne l'application des normes sociales, environnementales, sanitaires et phytosanitaires ▶ Accélérer la mise en œuvre de la reconnaissance mutuelle pour les autorisations de mise en marchés des produits phytosanitaires. ▶ Mettre en place des solutions de financement pour les « usages orphelins » ▶ Disposer du catalogue des usages actualisé ▶ Étude d'impact systématique sur les bénéfices/risques (santé et économie) d'une décision de retrait de molécule de traitement phytosanitaire ; ▶ Réévaluer les conditions d'usage des produits phytosanitaires (ex : arrêté du 12 septembre 2006) 	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Objectif à moyen terme ▶ En cours ▶ Mise en œuvre à définir ▶ Déjà mis en œuvre par le MAAF (DGAL) ▶ Mise en œuvre à définir ▶ Mise en œuvre à définir
2. Accompagner les producteurs	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Valoriser les démarches déjà engagées sur les modifications des méthodes de production pour aller vers l'excellence environnementale ▶ Développer l'accès à l'énergie renouvelable individuelle ▶ Garantir l'accès à l'eau, notamment en favorisant les bassins de rétention d'eau autonomes et gérés par les producteurs ▶ Favoriser les investissements collectifs de traitements des sous et co-produits ▶ Favoriser la mécanisation des exploitations, développer les investissements de modernisation des entreprises de production (serres, endiveries, matériels agricoles spécialisés) ▶ Diffuser les résultats de la R&D notamment sur les coûts de production et l'agroécologie ▶ Renforcer et rendre plus accessibles les dispositifs de conseil et d'aide à la décision (avertissements agricoles, management, stratégie d'entreprise) ▶ Assurer l'installation et le renouvellement des générations en rendant les métiers plus attractifs, en développant les formations, en mettant en place une politique d'installation et en favorisant la transmission des exploitations 	<ul style="list-style-type: none"> ▶ En cours ▶ Mise en œuvre à définir ▶ Mise en œuvre à définir ▶ Mise en œuvre à définir ▶ 2015 : mise en œuvre du plan de compétitivité et d'adaptation des exploitations ▶ En cours d'élaboration ▶ En cours d'élaboration ▶ Mise en œuvre à définir
3. Développer des outils de maîtrise et de gestion des risques et des aléas	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Contribuer à l'élaboration communautaire des outils de prévention et de gestion des crises ▶ Rendre plus efficaces les dispositions relatives à la dotation pour aléas (DPA) ▶ Favoriser l'accès aux systèmes assurantiels (assurance récolte, revenu, ...) et contribuer à la création ou au développement d'outils d'assurance récolte ▶ Développer les investissements de prévention des risques et de protections des cultures (filets para-grêle, canon anti-gel...) 	<ul style="list-style-type: none"> ▶ En cours ▶ Mise en œuvre à définir ▶ Mise en œuvre en cours pour l'arboriculture par le MAAF (DGPAAT). ▶ 2015 : mise en œuvre du plan de compétitivité et d'adaptation des exploitations

OBJECTIFS	ACTIONS À METTRE EN ŒUVRE	CALENDRIER ENVISAGÉ
L'ENJEU DE L'AMÉLIORATION DE LA PERFORMANCE ÉCONOMIQUE GLOBALE DES ACTEURS		
1 - Organiser l'offre	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Maintenir des dispositions spécifiques pour la filière F&L dans l'OCM unique et améliorer les textes d'application pour conforter la sécurité juridique des OP ▶ Traduire dans les politiques publiques l'encouragement au regroupement de l'offre quels que soient les circuits de commercialisation ▶ Prévoir une bonification des taux d'aide dans les soutiens aux investissements pour les producteurs en OP 	<ul style="list-style-type: none"> ▶ En cours ▶ En cours d'élaboration ▶ Intégré dans la Loi d'avenir
2 - Soutenir l'investissement au stade de la première mise en marché	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Développer de nouveaux marchés et de nouveaux débouchés, valoriser au mieux les produits en améliorant leur accessibilité (praticité, image,) ▶ Incrire les entreprises dans une logique de responsabilité sociale des entreprises (RSE) ▶ Conforter des politiques publiques ambitieuses à l'investissement et disposer d'outils financiers adaptés aux spécificités du secteur pour conforter les entreprises en renforçant notamment leurs fonds propres ▶ Favoriser le regroupement des entreprises pour obtenir des leaders structurants adaptés aux besoins du marché ▶ Développer les diagnostics stratégiques dans les entreprises ▶ Poursuivre la simplification administrative : guichet unique ; raccourcissement des délais de réponse ; assurer la lisibilité et la stabilité réglementaire 	<ul style="list-style-type: none"> ▶ En cours ▶ Mise en œuvre à définir ▶ Mise en œuvre à définir ▶ Mise en œuvre à définir ▶ En cours ▶ Mise en œuvre à définir
3 - Développer des liens amont-aval plus étroits pour	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Favoriser les relations commerciales équilibrées et pérennes entre les acteurs ▶ Développer des formations professionnalisantes à chaque niveau de la filière et l'utilisation des guides de bonnes pratiques au sein de la filière ; ▶ Promouvoir des process logistiques efficaces et l'utilisation d'emballages adaptés à la mise en valeur et à la préservation de la qualité du produit proposé au client/consommateur 	<ul style="list-style-type: none"> ▶ En cours de discussion ▶ En cours d'élaboration ▶ En cours
4 - Maintenir et accentuer des politiques collectives dynamiques	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Conforter la représentativité des interprofessions ; Renforcer le rôle des interprofessions en mettant en place la représentation de ces dernières dans les instances de décision ou de concertation (CSO, CNA, etc.)¹ et privilégier systématiquement le recours préalable aux accords interprofessionnels ▶ Analyser et définir des stratégies interprofessionnelles permettant d'accroître la compétitivité de la filière au-delà des approches spécifiques des organisations composant l'interprofession ▶ Prendre en compte la spécificité de la filière des fruits et légumes frais en renforçant les associations d'organisations de producteurs « produits » (type AOP nationales) 	<ul style="list-style-type: none"> ▶ En cours de discussion ▶ En cours d'élaboration ▶ En cours
5 - Connaître l'univers concurrentiel	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Mettre en place un observatoire européen du suivi de la production ▶ Développer la prospective et l'analyse économique et favoriser l'accès à ces instruments économiques comme outils d'aide à la décision 	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Mise en œuvre à définir ▶ En cours

OBJECTIFS	ACTIONS À METTRE EN ŒUVRE	CALENDRIER ENVISAGÉ
L'ENJEU DU DÉVELOPPEMENT DU POSITIONNEMENT SUR LES MARCHÉS INTÉRIEUR ET EXTÉRIEURS		
1. Marché intérieur : Faciliter la mise à disposition de fruits et légumes français en rayon :	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Amplifier les communications positives pour le développement de la consommation de fruits et légumes frais. ▶ Faciliter la connaissance d'utilisation et l'accessibilité des produits, élaborer des présentations en rayons pour garantir la fraîcheur des produits et assurer les conditions d'hygiène, prendre en compte les attentes des consommateurs ▶ Développer la consommation de fruits et légumes frais en RHD notamment dans la restauration scolaire ▶ Amplifier la mise en œuvre du programme « Un fruit à la récré » 	<ul style="list-style-type: none"> ▶ En cours ▶ En cours ▶ Mise en œuvre à définir ▶ Mise en œuvre à définir
2. Marché intérieur : Développer la politique de communication	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Mieux valoriser les métiers de la filière et la connaissance des produits par les consommateurs, par exemple en obtenant des espaces d'information gratuits sur les chaînes publiques ▶ Permettre un accès privilégié du secteur fruits et légumes frais à la publicité et permettre le parrainage des programmes courts sur les chaînes de télévision afin que l'interprofession puisse mettre en place ce type de parrainage 	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Mise en œuvre à définir ▶ Mise en œuvre à définir
3. Marchés extérieurs : développer l'exportation	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Renforcer les actions permettant de lever les barrières non tarifaires (protocoles sanitaires); Développer la prospection de nouveaux marchés. ▶ Faciliter l'accès à l'assurance crédit à l'export ▶ Créer ou développer des bureaux commerciaux au sein des pays cibles ▶ Renforcer les entreprises exportatrices qui sont souvent des TPE/PME ▶ Développer les relations bilatérales et exiger des accords de réciprocité dans les relations commerciales (Outils de régulation des distorsions de concurrence et barrières non tarifaires), en premier lieu avec les Etats-Unis et le Canada ▶ Optimiser la logistique (ports, rail, transport routier...) en particulier en investissement en froid positif 	<ul style="list-style-type: none"> ▶ En cours ▶ Mise en œuvre à définir

LA FILIÈRE FRUITS ET LÉGUMES TRANSFORMÉS



Les constats

La filière fruits et légumes transformés recouvre de nombreuses productions très différentes (champignons, légumes, tomates, pruneaux, bigarreaux et autres fruits), chacune ayant des spécificités en matière de production, de marchés, de territoires, de débouchés et de concurrence. Cette diversité justifie la déclinaison de plans d'actions spécifiques par productions s'ajoutant à ce plan plus global. À l'image du Plan de relance et de compétitivité de la filière pruneau, les filières fruits et légumes transformés devraient élaborer des plans stratégiques, en prenant en compte notamment les enjeux économiques et territoriaux.

Ces filières sont des filières courtes, fortement organisées à l'amont et à l'aval (transformation), centrées autour de la contractualisation et inscrites dans un schéma interprofessionnel.

La consommation des fruits et légumes transformés augmente sur longue période, mais avec des modifications des modes de consommation variable selon les produits et les marchés.

Il existe un écart de compétitivité prix avec les principaux concurrents (hors légumes) qui entraîne la mise en place de stratégies de niche.

Les enjeux

Pour ces productions, il existe des enjeux d'ordre économique et social. Il faut améliorer la compétitivité des filières, les revenus des producteurs et la rentabilité industrielle, en travaillant sur les coûts de production, et l'harmonisation au niveau communautaire des réglementations notamment sociales et environnementales.

Dans un contexte de marché intérieur porteur pour certains produits (tomates, champignons, bigarreaux, pruneaux), l'augmentation globale de la consommation intérieure et le développement de nouveaux marchés à l'exportation doivent être recherchés.

Ces objectifs rendent nécessaire l'encouragement du renouvellement des générations (producteurs) et le maintien des compétences et du savoir-faire.

De même, la forte concurrence de ces productions avec d'autres cultures (par exemple, pour les tomates et légumes : céréales ; pour les pruneaux : céréales ou noisetiers) nécessite de garder leur attractivité.

Dans les négociations commerciales bilatérales (Canada, États-Unis, Chine), une attention particulière doit être portée à ces productions.

Enfin, la filière doit répondre à des enjeux environnementaux et sociétaux. Le maintien des exploitations viables sur l'ensemble du territoire assure la pérennité des entreprises de transformation. Pour y parvenir, il convient d'assurer la durabilité des exploitations. La recherche en matière de réduction des intrants permettant de combiner performances économique et écologique des producteurs est primordiale, tout autant que les travaux sur la qualité sanitaire, nutritionnelle, environnementale de tous les produits de grande consommation et que sur le développement de leur accessibilité.

► PROPOSITIONS D'ACTION

OBJECTIFS	ACTIONS À METTRE EN ŒUVRE	CALENDRIER ENVISAGÉ
<p>1. Renforcer la compétitivité de la filière, en développant la double performance économique et environnementale des systèmes de production et des entreprises de transformation</p>	<p>Recherche et développement :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▶ Encourager la recherche de variétés plus adaptées aux exigences des marchés et développer les performances du matériel végétal ▶ Développer la recherche sur la protection des cultures en intégrant le volet environnemental, supprimer les impasses phytosanitaires, et rechercher des itinéraires techniques plus efficaces, visant à une diminution des intrants, agro-écologie, ▶ Rechercher des techniques innovantes en emballage et en conservation, ▶ Améliorer la gestion des effluents à tous les stades de la filière (production, transformation...) ; diminuer l'utilisation de l'énergie⁽¹⁾ ▶ Sécuriser les consommateurs par la maîtrise des contaminants. ▶ Développer la connaissance des déterminants de la compétitivité <p>L'accompagnement de l'amont</p> <ul style="list-style-type: none"> ▶ Valoriser les démarches déjà engagées sur les modifications des méthodes de production pour aller vers l'excellence environnementale, ▶ Développer les outils d'aide à la décision pour diminuer les intrants, préserver les ressources naturelles, ▶ Favoriser la mécanisation des exploitations pour l'amélioration des techniques de travail et de récolte, et développer les investissements de modernisation (matériels agricoles spécialisés). ▶ Soutenir l'accompagnement technique des producteurs (OP et interprofessions). <p>Réduire les écarts concurrentiels</p> <ul style="list-style-type: none"> ▶ Identifier les distorsions économiques, sociales et environnementales chez les concurrents, et renforcer la veille sur les réglementations U.E. et mondiale ainsi que sur les négociations sur le commerce et les échanges (OMC, accords bilatéraux, ...). ▶ Agir pour une homogénéisation des réglementations et de leurs applications au niveau communautaire et international. 	<ul style="list-style-type: none"> ▶ En cours ▶ Mise en œuvre à définir ▶ En cours ▶ Mise en œuvre à définir ▶ En cours ▶ En cours ▶ Mise en œuvre à définir ▶ Mise en œuvre à définir ▶ 2015 : mise en œuvre du plan de compétitivité et d'adaptation des exploitations ▶ Mise en œuvre à définir ▶ En cours ▶ Objectif à moyen terme

(1) Actions spécifiques selon les produits, par exemple le chargement des pruneaux.

► PROPOSITIONS D'ACTION

OBJECTIFS	ACTIONS À METTRE EN ŒUVRE	CALENDRIER ENVISAGÉ
<p>2. Développer les débouchés Maîtriser l'environnement économique et stratégique</p>	<p>L'analyse économique</p> <ul style="list-style-type: none"> ► Développer l'analyse économique et la prospective grâce à la veille concurrentielle internationale et l'accès de l'ensemble des acteurs des filières à ces instruments économiques comme outils d'aide à la décision. <p>La connaissance des attentes des marchés</p> <ul style="list-style-type: none"> ► Développer la connaissance du consommateur et des tendances de consommation et des marchés, ► Adapter les cahiers des charges en fonction de la connaissance des marchés et de la réglementation, développer des signes de qualité adaptés, ► Développer l'innovation produits : praticité, emballage, conservation, en encourageant la R&D tant collective qu'en entreprises. <p>Le développement de la consommation par la communication</p> <ul style="list-style-type: none"> ► Valoriser les qualités des fruits et légumes transformés ► Poursuivre la synergie des actions de communication collective et d'entreprises ► Accroître les actions de promotion en utilisant toutes les possibilités d'accompagnement nationales et communautaires, ► Développer la communication notamment auprès des jeunes et développer la communication sur l'accessibilité des produits. ► Contribuer plus largement au programme fruits et légumes dans les écoles <p>Le développement de nouveaux produits pour répondre à de nouveaux créneaux et/ou de nouveaux marchés</p> <ul style="list-style-type: none"> ► Rechercher de nouveaux débouchés agro industriels pour répondre à de nouveaux types de consommation, ► Développer la prospection des nouveaux marchés (pays émergents, ...), ► Faciliter l'accès à l'assurance crédit à l'export, ► Renforcer les entreprises exportatrices dont les fonds propres sont insuffisants (TPE/PME), ► Renforcer les actions permettant de lever les barrières non tarifaires. 	<ul style="list-style-type: none"> ► En cours ► En cours ► Mise en œuvre à définir ► En cours d'élaboration ► Mise en œuvre à définir ► En cours ► Mise en œuvre à définir ► Mise en œuvre à définir ► En cours ► Mise en œuvre à définir ► En cours d'élaboration ► En cours ► Mise en œuvre à définir ► Mise en œuvre à définir ► En cours

OBJECTIFS	ACTIONS À METTRE EN ŒUVRE	CALENDRIER ENVISAGÉ
3. Pérenniser une production attractive pour les producteurs	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Développer les investissements dans les exploitations (rénovation verger, matériel agricole spécialisé, ...), ▶ Maintenir des dispositions spécifiques pour la filière F&L dans l'OCM unique et améliorer les textes d'application pour conforter la sécurité juridique des OP ; ▶ Renforcer l'attractivité des cultures de légumes vs celles de céréales, ▶ Assurer le renouvellement des générations : Mettre en place une politique d'installation ▶ Renforcer la communication à l'intérieur des filières ▶ Maintenir le recouplage pour les filières qui sont pour partie couplées. 	<ul style="list-style-type: none"> ▶ En cours + 2015: mise en œuvre du plan de compétitivité et d'adaptation des exploitations ▶ En cours ▶ Mise en œuvre à définir ▶ Mise en œuvre à définir ▶ En cours ▶ Mise en œuvre à définir
4. Sécuriser le fonctionnement de la filière	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Adapter ou maintenir la réglementation communautaire et nationale pour permettre aux interprofessions de continuer à mener des politiques collectives dynamiques, ▶ Sécuriser les organismes de la filière dans le domaine de l'application du droit de la concurrence, ▶ Créer des interprofessions au niveau européen et/ou en réseau. 	<ul style="list-style-type: none"> ▶ En cours de discussion ▶ En cours ▶ Mise en œuvre à définir

LA FILIÈRE HORTICOLE



Les constats

Le secteur horticole, inégalement réparti sur le territoire, connaît un mouvement de concentration des entreprises, une baisse des surfaces de production et le maintien d'une forte intensité d'emploi de main d'œuvre.

Les débouchés restent très concentrés sur les marchés locaux et la consommation est en léger recul.

La balance commerciale est déficitaire pour l'ensemble des produits horticoles.

Les charges des entreprises (main d'œuvre et énergie) augmentent plus vite que la valeur de la production (les prix de vente stagnent ou baissent), générant une diminution du revenu courant avant impôt.

Les enjeux

Face à ces constats, la filière a identifié plusieurs enjeux à relever.

Le premier porte sur le développement des marchés, par l'amélioration de la compétitivité de la filière, d'une part, et par l'amélioration de la compétitivité des entreprises, d'autre part.

A cette fin, il convient de regagner des positions sur le marché intérieur et de conquérir de nouvelles parts de marché à l'exportation, en favorisant la mise en marché par la diversification des circuits de commercialisation, la contractualisation, la mise en synergie de la logistique et l'amélioration de la demande sur les marchés publics.

De même, le regroupement de l'offre, par la constitution d'organisations de producteurs et de réseaux, le développement de la connaissance des marchés par des études économiques et la construction d'une plate-forme collaborative interprofessionnelle contribueront à l'amélioration de la compétitivité de la filière. Il convient également d'assurer la promotion des produits horticoles sur le marché intérieur et à l'international.

L'outil de production doit être modernisé, par la rénovation et la construction de serres nouvelles, d'aires de culture hors sol et de pépinières en pleine terre, par le renouvellement du matériel de production, par des investissements liés à un engagement de certification.

Le renforcement des programmes de recherches et d'expérimentations permettra d'accroître les démarches d'innovation et en particulier de développer l'automatisation.

Par ailleurs, le renouvellement des entreprises de production doit être assuré, en favorisant l'installation des jeunes, en développant l'attractivité des métiers et en assurant la transmission des entreprises.

Enfin, la différenciation et la valorisation des productions françaises, par les démarches de qualité, de certifications environnementales et les labels d'identification géographiques ou biologiques constitue une des conditions pour favoriser le développement et l'accès au marché des productions horticoles.

Le deuxième enjeu porte sur le développement du potentiel économique du secteur.

Il convient ainsi d'investir dans la recherche et le développement autour des laboratoires de l'enseignement supérieur, des instituts nationaux, de l'Astredhor, des pôles de compétitivité et d'excellence rurale.

La filière doit également se doter d'une capacité de réflexion prospective par la mise en place d'un conseil économique et développer les capacités d'analyse et de prospective : l'interprofession a toute latitude pour renforcer ses actions dans ce domaine parmi toutes les missions qu'une interprofession peut entreprendre en faveur du développement économique.

► PROPOSITIONS D'ACTION

OBJECTIFS	ACTIONS À METTRE EN ŒUVRE	CALENDRIER ENVISAGÉ
1. Favoriser la mise en marché	<ul style="list-style-type: none"> ► Diversification des circuits de commercialisation au sein des entreprises. ► Contractualisation entre opérateurs. ► Mise en synergie des transports et de la logistique. ► Amélioration de la demande sur les marchés publics (guides des bonnes pratiques pour l'acheteur public, charte de promotion, définition d'une palette végétale avec les acteurs du paysage). 	<ul style="list-style-type: none"> ► Objectifs de moyen terme
2. Renforcer le regroupement de l'offre	<ul style="list-style-type: none"> ► Incitation à la constitution d'organisations de producteurs. ► Incitation à la constitution d'alliances et de réseaux. 	<ul style="list-style-type: none"> ► Objectifs de moyen terme
3. Développer la connaissance des marchés	<ul style="list-style-type: none"> ► Réalisation d'études économiques quantitatives et qualitatives. ► Construction d'une plate-forme collaborative interprofessionnelle. 	<ul style="list-style-type: none"> ► En cours
4. Assurer la promotion des produits horticoles	<ul style="list-style-type: none"> ► Actions de promotion sur le marché intérieur (grand public, donneurs d'ordre publics et privés). ► Actions de promotion sur les marchés extérieurs (salons européens, certifications internationales). 	<ul style="list-style-type: none"> ► Déjà mis en œuvre par Val'hor
5. Moderniser l'outil de production	<ul style="list-style-type: none"> ► Rénover et construire des serres nouvelles, des aires de culture hors-sol, et des pépinières en pleine terre. ► Renouveler le matériel de production, ► Ravoriser les investissements liés à un engagement de certification d'entreprise ou de produit dans de nouveaux équipements. 	<ul style="list-style-type: none"> ► 2015 (mise en œuvre du plan de compétitivité)
6. Accroître l'engagement des entreprises dans des démarches d'innovation	<ul style="list-style-type: none"> ► Renforcer les programmes de recherche et d'expérimentation en matière d'innovation végétale, de sécurisation sanitaire du matériel végétal. ► Développer l'automatisation et la robotisation. 	<ul style="list-style-type: none"> ► 2015
7. Améliorer la gestion des ressources humaines dans les entreprises agricoles et dans le secteur de la distribution (jardineries, fleuristes)	<ul style="list-style-type: none"> ► Renforcer la compétence des équipes de techniciens d'exploitations et de vendeurs spécialisés (plan national de formation). ► Mettre en œuvre une politique d'hygiène et de sécurité. 	<ul style="list-style-type: none"> ► Objectifs de moyen terme
8. Favoriser l'installation des jeunes, renforcer l'attractivité des métiers, assurer la transmission des entreprises	<ul style="list-style-type: none"> ► Accompagner l'installation de jeunes (les forums d'information). ► Promouvoir les différents métiers du végétal (manifestations, salons, concours). ► Accompagner les démarches de transmission d'entreprise (organisations de rencontres). 	<ul style="list-style-type: none"> ► Déjà mis en œuvre par Val'hor

► PROPOSITIONS D'ACTION

OBJECTIFS	ACTIONS À METTRE EN ŒUVRE	CALENDRIER ENVISAGÉ
9. Situer l'entreprise dans son environnement afin de mesurer les améliorations à réaliser pour se rapprocher des modèles économiques établis	<ul style="list-style-type: none"> ► Assurer l'observation structurelle et le suivi conjoncturel des entreprises. ► Développer un réseau de références technico-économiques. 	<ul style="list-style-type: none"> ► Déjà mis en œuvre par FAM ► En cours : étude de faisabilité (Astredhor)
10. Assurer la différenciation et la valorisation des productions françaises	<ul style="list-style-type: none"> ► Développer les démarches de qualité (charte qualité, labels rouges). ► Développer les démarches de certifications environnementales et sociales (plante bleue). ► Développer les labels d'identification géographique ou biologiques (IGP, AB). Réfléchir à un label « Fleurs de France ». 	<ul style="list-style-type: none"> ► Déjà fait (excellence végétale) ► Déjà fait (Val'hor) ► En cours
11. Investir dans la recherche et le développement	<ul style="list-style-type: none"> ► Développer les partenariats avec les laboratoires de l'enseignement supérieur, des instituts nationaux (Agrocampus Ouest), de l'Institut technique de la filière (le réseau Astredhor), les pôles de compétitivité et d'excellence rurale. 	<ul style="list-style-type: none"> ► Objectifs de moyen terme
12. Se doter d'une capacité de réflexion prospective et collaborative	<ul style="list-style-type: none"> ► Mise en place d'un conseil économique de la filière. ► Renforcer l'interprofession. 	<ul style="list-style-type: none"> ► En cours (septembre 2014 : installation)

LA FILIÈRE OLÉAGINEUSE



Les constats

L'essentiel de la production d'oléagineux est à destination du marché français, qu'il s'agisse de l'huilerie, de l'alimentation animale ou, désormais, des biocarburants et de l'oléochimie. Environ un quart de la production est exporté (vers l'Allemagne, la Belgique et l'Espagne).

Le colza, dont l'huile est très demandée par les industries alimentaires et non-alimentaires, permet de limiter la dépendance française en tourteaux de soja, grâce à la substitution avec les tourteaux de colza. La dépendance protéique est ainsi passée de 70% à 45% dans un marché des protéines en forte expansion, et ce, avec des productions entrant particulièrement bien dans une logique d'agriculture durable.

L'essentiel de la production de tournesol est dédiée à la trituration, le reste étant exporté vers l'Union européenne.

Les débouchés du soja, principalement pour la trituration et pour les fabricants d'aliments du bétail et l'extrusion, et dans une moindre mesure pour l'alimentation humaine, nécessitent pour être satisfaits des importations conséquentes.

Le marché mondial des oléagineux est dominé par le soja et la palme qui occupent une place prépondérante dans les échanges. Les cours du soja orientent ainsi fortement les marchés.

Au sein de la filière qui est bien organisée car tributaire de la transformation, la concurrence est effective et différenciée selon le type de valorisation. En alimentation animale, les oléagineux sont en concurrence avec les autres sources de protéines (tourteaux de soja importé notamment). Le biodiesel (à base d'huile de colza) subit la concurrence des importations d'esters de soja et de palme issus d'Amérique du Sud et d'Asie. Quant aux huiles alimentaires, le marché européen est stable.

L'évolution des règles sur le marché du biodiesel et l'incertitude sur la pérennité des politiques publiques d'incitation à l'incorporation conditionnent la pérennité de la filière et la production de protéines en France.

L'oléochimie est un débouché prometteur pour la filière.

Les enjeux

Compte tenu de ce qui précède, plusieurs enjeux d'ordre économique, social, sociétal et environnemental ont été identifiés par la filière.

L'autonomie protéique de la France est directement dépendante de la capacité de la filière à approvisionner les élevages avec des matières riches en protéines françaises (tourteaux de colza, tourteaux de tournesol et soja produit localement).

Il convient de poursuivre le développement d'une filière oléagineuse nationale valorisant la production française avec des outils industriels ancrés dans les territoires, et permettant de répondre à la demande, face à des besoins en huile et en protéines d'une population croissante et aux besoins des consommateurs en contribuant au bon équilibre nutritionnel des populations.

La compétitivité des oléagineux doit être constamment améliorée afin de sécuriser l'approvisionnement des industriels de l'alimentation humaine, animale et de l'énergie renouvelable.

Cette compétitivité repose sur le développement de la valeur ajoutée par l'innovation sur l'ensemble de la filière : modes de production, procédés, nouveaux débouchés.

Elle permettra de générer de l'emploi dans les territoires en assurant la transformation des oléagineux sur le territoire national.

L'amélioration de la durabilité des systèmes (réduction gaz à effet de serre, fréquence des traitements phytosanitaires, développement des produits de biocontrôle...) et du bilan environnemental de la filière de l'amont à l'aval constituent des enjeux sociétaux incontournable.

Enfin, la production d'énergie et la chimie renouvelable répondent à la nécessité de réduire la dépendance au carbone fossile.

► PROPOSITIONS D'ACTION

OBJECTIFS	ACTIONS À METTRE EN ŒUVRE	CALENDRIER ENVISAGÉ
<p>1. Approvisionner les élevages avec des matières françaises riches en protéines (tourteaux de colza et de tournesol, soja produit localement), contribuant à l'autonomie protéique de la France</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Promouvoir les instruments de marché (notamment marchés à terme, contrats types) permettant d'améliorer la disponibilité et la visibilité sur les prix, et de sécuriser les choix des producteurs. ▶ Améliorer la qualité des tourteaux d'oléagineux (suppression/diminution des facteurs anti nutritionnels, prétraitements, teneur en protéines). 	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Mise en œuvre à définir
<p>2. Poursuivre le développement d'une filière valorisant la production française avec des outils industriels ancrés dans les territoires</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Analyser les freins au développement des différents oléagineux dans les différentes régions (y compris logistique et investissements industriels) et leur potentiel de développement (surfaces, rendement, besoins spécifiques de recherche) 	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Mise en œuvre à définir
<p>3. Améliorer la compétitivité des oléagineux afin de sécuriser l'approvisionnement des industriels de l'alimentation humaine, animale et de l'énergie renouvelable</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Elaborer et mettre en œuvre une grille d'analyse de la variabilité interrégionale et interannuelle des rendements et de la qualité des produits. ▶ Développer des modèles techniques et économiques permettant de comparer les différentes productions oléagineuses, et de mieux prendre en compte les effets de la variabilité de l'offre sur les prix des différentes matières riches en protéines et sur la régularité de l'approvisionnement. ▶ Valoriser/adapter les modèles pour prendre en compte les effets du changement climatique global ▶ Mettre au point des variétés à rendement régulièrement élevé dans les différentes régions de production. 	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Mise en œuvre à définir
<p>4. Développer de la valeur ajoutée par l'innovation sur l'ensemble de la filière : modes de production, procédés, nouveaux débouchés</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Assurer une veille sur les innovations scientifiques et technologiques adaptables à la production, au stockage ou à la transformation des oléagineux. ▶ Développer des outils interactifs afin de faciliter l'appropriation des innovations par les acteurs économiques de la filière. ▶ Valoriser les oléagineux à travers l'oléochimie : substitution des huiles de synthèse par des huiles d'origine végétale pour le développement de polymères biosourcés, les solvants, la chimie de spécialités, la cosmétique, l'alimentaire... ▶ Poursuivre l'amélioration de la valorisation des coproduits en alimentation animale et humaine : digestibilité, composition, qualité et traçabilité et des protéines végétales en alimentation humaine. ▶ Développer une offre de biocarburants avancés complémentaires de la 1^{ère} génération, sachant que la 2^{ème} génération ne produira pas de coproduits protéiques 	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Mise en œuvre à définir

OBJECTIFS	ACTIONS À METTRE EN ŒUVRE	CALENDRIER ENVISAGÉ
5. Contribuer à une meilleure alimentation humaine et animale	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Valoriser les atouts nutritionnels et santé des huiles afin de satisfaire les besoins en huile d'une population croissante et vieillissante. ▶ Valoriser les atouts des tourteaux de colza et tournesol français ainsi que du soja produit localement afin de satisfaire les besoins en protéines d'une population croissante : production de protéines végétales indispensables aux animaux d'élevage, mais aussi protéines utilisées directement dans l'alimentation humaine. 	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Mise en œuvre à définir
6. Développer et maintenir les filières nationales créatrices d'emplois dans nos territoires	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Contribuer à la pérennité des emplois dans les territoires en valorisant sur le territoire national la production de graines oléagineuses. ▶ Sécuriser, par une production suffisante, la filière biodiesel d'énergie renouvelable, créant des emplois dans nos territoires et diminuant nos importations. ▶ Favoriser et valoriser (étiquetage) la contractualisation pluriannuelle de la production, dans le cadre d'une démarche filière reposant sur des partenariats : « filières végétales - animales » par des contractualisations entre producteurs-organisme stockeur-tritrateur d'une part et tritrateur-fabricant d'aliment-éleveur d'autre part contractualisés pour les autres débouchés. 	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Mise en œuvre à définir
7. Améliorer le bilan environnemental de la filière de l'amont à l'aval	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Développer et généraliser les démarches de progrès : réduction des émissions de gaz à effet de serre, gestion de l'eau, promotion de la biodiversité, en s'appuyant sur les critères de durabilité 	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Mise en œuvre à définir
8. Contribuer à l'amélioration de la durabilité des systèmes (réduction gaz à effet de serre, fréquence des traitements,...)	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Analyser et comprendre les causes du « verrouillage socio-technique » (les oléagineux sont produits avant tout comme tête d'assoulement) pour promouvoir la diversification des assoulements (ex. l'introduction du soja en culture principale ou en double culture ; couverture permanente des sols) en complémentarité avec les enjeux sur les protéagineux. 	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Mise en œuvre à définir
9. Assurer une cohérence entre les orientations stratégiques de la filière et les décisions politiques et réglementaires qui sont prises	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Réaliser de façon systématique une étude d'impact préalablement à toute décision politique ou réglementaire susceptible d'affecter la filière oléagineuse. 	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Mise en œuvre à définir

LA FILIÈRE LIN TEXTILE



Les constats

La filière **lin textile** est tributaire de la filière textile dans son ensemble. Elle est positionnée sur un marché de niche et commerce avec un acheteur quasi unique, la Chine, qui représente à lui seul 90 % des débouchés.

L'outil industriel existant présente un potentiel qui permettrait de doubler la production. Il est implanté sur des zones rurales du territoire et recourt à une main d'œuvre locale importante.

La France occupe une place prépondérante tant au niveau de la production de lin (elle représente 60 % de la production mondiale) que de sa première transformation.

La filière est bien structurée et bénéficie de l'image forte et de la renommée que véhicule la fibre de lin.

Les enjeux

Compte tenu de ce qui précède, plusieurs enjeux d'ordre économique et environnemental ont été identifiés par la filière.

Sur le plan économique, il est important d'assurer un revenu équitable aux liniculteurs tenant compte de la concurrence des autres cultures, et de diversifier les débouchés aval en élargissant la consommation aux pays émergents, et en multipliant les utilisations textiles et non textiles (composite, isolation, ...).

Par ailleurs, il convient de donner de la valeur ajoutée aux sous-produits par de nouvelles utilisations et à promouvoir les atouts du lin tant en matière textile que pour les nouveaux débouchés.

Enfin, la production doit maintenir ses atouts en matière de respect de l'environnement.

► PROPOSITIONS D'ACTION

OBJECTIFS	ACTIONS À METTRE EN ŒUVRE	CALENDRIER ENVISAGÉ
1. Assurer un revenu stable aux liniculteurs et d'un niveau compétitif comparé aux autres cultures	<ul style="list-style-type: none"> ► Retrouver une valeur ajoutée liée à la fois à de meilleurs rendements par la recherche variétale, et à des prix stables. ► Mettre en avant les intérêts agronomiques, économiques et environnementaux de la diversification des cultures, sur la base de la consolidation des références agronomiques et économiques concernant leurs performances au niveau de la rotation en s'appuyant sur les travaux d'ARVALIS Institut du Végétal. ► Accompagner les agriculteurs dans la phase d'apprentissage de la culture du lin par les entreprises de première transformation et par une contractualisation qui sera revue. 	<ul style="list-style-type: none"> ► Mise en œuvre à définir
2. Ne plus être placé sous la dépendance d'un seul acheteur et diversifier les débouchés	<ul style="list-style-type: none"> ► Rechercher des partenariats avec d'autres pays (Inde, Vietnam, Brésil...). ► Rechercher des débouchés non traditionnels pour la fibre (composites, non tissés...). 	<ul style="list-style-type: none"> ► Mise en œuvre à définir
3. Donner de la valeur ajoutée aux coproduits par de nouvelles utilisations	<ul style="list-style-type: none"> ► Développer la recherche sur l'utilisation des coproduits dans le bâtiment (isolation, construction, chauffage...) en s'assurant de la valeur ajoutée qui serait apportée. ► Intégrer ces nouveaux interlocuteurs au sein de la filière. 	<ul style="list-style-type: none"> ► Mise en œuvre à définir
4. Promouvoir les atouts du lin, tant en matière textile que pour les nouveaux débouchés	<ul style="list-style-type: none"> ► Valoriser les qualités spécifiques du lin en utilisations textiles ou non textiles par une promotion appropriée. 	<ul style="list-style-type: none"> ► Mise en œuvre à définir
5. Préserver la biodiversité et continuer d'améliorer par la recherche une production qui nécessite peu d'intrants	<ul style="list-style-type: none"> ► Actions de recherche et d'expérimentation en matière de biodiversité et d'utilisation économe des intrants. 	<ul style="list-style-type: none"> ► Mise en œuvre à définir

LA FILIÈRE PLANTES À PARFUM



Les constats

La filière Plantes à Parfum, Aromatiques et Médicinales est particulièrement diversifiée et correspond à trois types de production dont les débouchés et les modes de transformation sont très différents :

- les plantes à parfum destinées le plus souvent à la transformation pour les industries cosmétiques, de la parfumerie ou de l'aromatique ;
- les plantes aromatiques destinées à l'alimentation, soit directement à l'état frais, réfrigéré ou congelé, soit à l'issue d'une transformation après séchage ;
- les plantes médicinales destinées à l'industrie pharmaceutique et des compléments alimentaires.

Au total ce sont plus de 150 espèces végétales et plus de 500 références produits qui sont concernées.

Globalement ces cultures ont vu leurs surfaces augmenter (38 000 Ha ; + 15 % en 10 ans). Elles s'inscrivent le plus souvent dans des schémas de diversification. Elles bénéficient d'une bonne image de marque (produits bien-être, santé) et font l'objet d'une demande en progression.

Les productions françaises sont globalement reconnues et ne posent pas de problème majeur d'écoulement. La part des productions biologiques y est significative.

Les enjeux

Dans ce contexte, il est nécessaire de prendre en compte une double approche permettant conjointement de conforter la compétitivité des productions de masse comme le lavandin ou les plantes aromatiques surgelées, et de favoriser la diversité de l'ensemble des marchés de niches ou de diversification.

Au niveau des exploitations, l'attractivité des productions spécialisées dans un contexte de diversification constitue l'enjeu majeur face à une croissance de la demande : le développement des volumes de production nécessite d'installer de nouveaux producteurs, ce qui suppose de lever les freins techniques au développement de ces productions, d'assurer une rentabilité économique satisfaisante en comparaison d'autres productions sur un même territoire, et de faciliter l'appropriation de ces productions spécifiques par de l'information, de la formation et un conseil adaptés.

Le contexte réglementaire est complexe compte tenu des usages de ces productions (alimentaires, compléments alimentaires, pharmacie, cosmétique...), ce qui nécessite pour la filière de développer une capacité pour suivre ces évolutions.

Enfin, la filière souligne qu'elle doit faire face à des disponibilités en produits phytosanitaires qui sont insuffisantes pour traiter toutes les maladies existantes. L'indisponibilité de solution peut conduire à des impasses techniques voire à des abandons de productions.

Concernant en particulier lavande et lavandin, la maîtrise du déprérissement est essentielle pour le maintien de cette culture.

Les productions de plantes aromatiques, à parfum et médicinales constituent enfin un patrimoine particulier car elles font partie intégrante de l'identité de territoires spécifiques : c'est notamment le cas des lavandes et lavandins en zones sèches méditerranéennes et des plantes médicinales y compris la cueillette en zone de montagne. Cet ancrage territorial doit être conforté.

► PROPOSITIONS D'ACTION

OBJECTIFS	ACTIONS À METTRE EN ŒUVRE	CALENDRIER ENVISAGÉ
1. Conforter la compétitivité en positionnant les produits sur un rapport qualité/ prix accepté par le marché Maintenir la position de la filière lavandicole au plan mondiale Favoriser la diversité et les niches	<ul style="list-style-type: none"> ► Recherche appliquée relative à l'optimisation des itinéraires de production et première transformation. Diffusion et assistance technique. ► Réduction des aléas de l'offre par un programme spécifique à la maîtrise des déperissements. ► Soutien à la mise en place de signes de qualité. ► Favoriser des productions innovantes par des études de faisabilité. 	<ul style="list-style-type: none"> ► Renforcement 2015-2017 ► En cours ► En cours / Thym IGP ► En cours
2. Renforcer l'attractivité des productions sur les exploitations par : - la diminution de la pénibilité - les garanties de débouchés et de marges	<ul style="list-style-type: none"> ► Lever les freins techniques et la pénibilité par le renforcement de la mécanisation et des itinéraires de production adaptés. ► Recherche appliquée en machinisme et mesures d'aides aux investissements. ► Conforter l'organisation et les liens amont/aval pouvant décider les producteurs à s'orienter ou renforcer ces productions. 	<ul style="list-style-type: none"> ► Renforcement 2015-2017 ► 2015 : mise en œuvre du plan de compétitivité et d'adaptation des exploitations ► Immédiat
3. Acceptabilités réglementaires : Gestion du règlement REACH pour les huiles essentielles Répondre aux besoins en AMM produits phytosanitaires Répondre et maîtriser les évolutions réglementaires	<ul style="list-style-type: none"> ► Faciliter sa mise en œuvre (animation, expertise) et réduire les coûts (aides spécifiques). ► Faciliter les dépôts de dossiers de demandes d'AMM (soutien y compris financier ou portage par les structures professionnelles). ► Mettre en place une veille réglementaire sur toutes les thématiques. Homogénéiser l'application des textes communautaires entre pays. ► Clarifier le statut des productions naturelles et leurs usages dont l'herboristerie. 	<ul style="list-style-type: none"> ► Echéance 2018 ► En cours ► Immédiat ► Long terme
4. Renforcer les enjeux territoriaux et environnementaux En zones sèches méditerranéennes et zones de montagne Renforcement du bio	<ul style="list-style-type: none"> ► Renforcer les liens avec les collectivités locales Mise en place de plan de soutien régionalisé. ► Professionnalisation de la cueillette par la mise en place d'un statut du cueilleur. ► Favoriser le développement sur le plan technique, de l'animation et des marchés. 	<ul style="list-style-type: none"> ► Moyen terme

LA FILIÈRE POMMES DE TERRE



Les constats

La France est le 4^e producteur européen de pommes de terre de conservation (destinées aux marchés du frais et du transformé) et le 2^e producteur de plants de pomme de terre.

La France est leader sur le marché du frais, en s'appuyant notamment sur la diversité de son offre et la qualité des produits.

La France dispose d'un environnement favorable, notamment en ce qui concerne les conditions pédoclimatiques dans les régions de production, même si cette culture est concurrencée par d'autres grandes cultures en position économique plus favorable.

La segmentation de l'offre en pomme de terre de consommation est développée, elle a permis d'enrayer la baisse de consommation et de relancer la demande en augmentant la valeur des produits.

La qualité sanitaire du plant français est reconnue sur le territoire national et à l'exportation, et des parts de marché sont encore à prendre.

La filière transformation n'est pas aussi développée qu'aux Pays-Bas, et la France reste davantage tournée vers le marché du frais, sur lequel elle dispose d'atouts incontestables.

La pomme de terre étant un produit pondéreux, la majorité des échanges se font sur un périmètre géographique restreint, notamment pour le marché du frais.

La France est le 1^{er} exportateur mondial de pommes de terre en l'état (destinées aux marchés du frais et du transformé), avec près de 1,8 millions de tonnes en moyenne, devant l'Allemagne et les Pays-Bas. En revanche, la balance commerciale en transformation est déficitaire, laissant à la France un potentiel de développement sur son marché intérieur dans ce domaine.

À partir de ces constats, la filière pomme de terre a pour ambition de poursuivre son développement dans sa diversité en permettant aux producteurs et aux entreprises de trouver les moyens d'assurer la compétitivité et la pérennité de leurs exploitations et de leurs entreprises.

Le plan stratégique est l'expression forte de la volonté collective de la filière, dans toutes ses composantes. Elle souhaite développer une stratégie lui permettant de préserver la très haute qualité sanitaire de la production française et de développer les différents débouchés tant sur le marché intérieur qu'à l'exportation.

La filière pomme de terre dans son ensemble rencontre surtout des difficultés au plan de la compétitivité prix, compte tenu des écarts existants avec ses principaux concurrents placés dans un contexte réglementaire différent sur les plans social et fiscal.

Plus important encore, les modalités d'application en France de la réglementation communautaire en matière de produits phytosanitaires et de conditions environnementales contribue à la réputation de qualité des productions françaises, du plant à la pomme de terre de consommation, mais peut handicaper la filière en termes de compétitivité.

Les enjeux

.....

Compte tenu des constats, trois types d'enjeux sont identifiés par la filière :

- **des enjeux économiques**, relatifs à la compétitivité de la filière, des entreprises et des exploitations.

Il convient ainsi de pérenniser l'équilibre entre les différentes destinations des tubercules (fécule, transformés, frais, plants...), de conforter et développer la compétitivité de la filière, des exploitations et des entreprises, et d'améliorer les valorisations sur les marchés intérieur et d'exportation, en combinant performance économique et écologique.

Il faut également améliorer le positionnement concurrentiel de la filière dans l'Union européenne.

- **des enjeux sociaux**, avec la nécessité de maintenir des exploitations viables sur l'ensemble des zones de production, de maintenir des emplois en zone rurale et de renouveler les générations de producteurs et entretenir le savoir faire.
- **des enjeux environnementaux**, afin d'assurer une gestion économiquement et écologiquement performante des exploitations, avec des objectifs de réduction de l'empreinte environnementale de la pomme de terre en exploitation et en entreprises et de maîtrise de l'utilisation et de la gestion de l'eau.

► PROPOSITIONS D'ACTION

OBJECTIFS	ACTIONS À METTRE EN ŒUVRE	CALENDRIER ENVISAGÉ
LES ENJEUX DE COMPÉTITIVITÉ DE LA FILIÈRE, DES ENTREPRISES ET DES EXPLOITATIONS		
1. Préserver l'atout sanitaire de la production française, un haut niveau qualitatif des tubercules et favoriser l'accès à l'innovation	<ul style="list-style-type: none"> ► Développer la recherche (variétale, protection des cultures et techniques alternatives). ► Développer les travaux sur les maladies de quarantaine avec comme objectif le traitement prophylactique et la valorisation des lots contaminés. ► Développer les investissements dans les infrastructures de production et de stockage. ► Assurer la diffusion des résultats de la R&D. 	<ul style="list-style-type: none"> ► En cours ► Mise en œuvre à définir ► En cours ► En cours
2. Développer, encourager l'innovation produits et marchés (frais, transformation, féculé)	<ul style="list-style-type: none"> ► Mobiliser plus de moyens pour la recherche-innovation sur les produits et marchés, tant collective qu'en entreprises. ► Développer l'appui aux investissements innovants dans l'ensemble des entreprises de la filière. ► Accompagner la montée en puissance des nouveaux marchés à plus forte valeur ajoutée de la féculé par un soutien couplé transitoire à la production de pommes de terre féculières. 	<ul style="list-style-type: none"> ► Mise en œuvre à définir ► Mise en œuvre à définir ► Mise en œuvre à définir
3. Exporter mieux en favorisant l'accès à l'exportation pour les entreprises	<ul style="list-style-type: none"> ► Permettre l'obtention d'assurance crédit pour les entreprises exportatrices. ► Améliorer la logistique et le réseau des transports (ferroviaire, portuaire). ► Renforcer le soutien à la prospection de nouveaux marchés ► Renforcer les entreprises exportatrices dont les fonds propres sont insuffisants (TPE/PME). ► Renforcer les actions permettant de lever les barrières non tarifaires. 	<ul style="list-style-type: none"> ► Mise en œuvre à définir ► Mise en œuvre à définir ► En cours ► Mise en œuvre à définir ► En cours
4. Connaître l'univers concurrentiel et identifier les pays cibles potentiels	<ul style="list-style-type: none"> ► Développer la prospective et l'analyse économique ; Renforcer la veille sur les moyens à dispositions en matière de protection des cultures chez les principaux compétiteurs. ► Favoriser l'accès à ces instruments économiques comme outils d'aide à la décision ► Préserver et renforcer le réseau d'information, d'alerte et d'accompagnement UBIFRANCE 	<ul style="list-style-type: none"> ► En cours ► Mise en œuvre à définir ► Mise en œuvre à définir
5. Promouvoir la qualité et l'image de la pomme de terre française sur le marché intérieur et sur les marchés internationaux	<ul style="list-style-type: none"> ► Développer les actions de communication et de promotion du produit sur le marché français, communautaire et sur les pays cibles. 	<ul style="list-style-type: none"> ► En cours
6. Développer des outils de gestion des risques et des crises (sanitaires, climatiques...)	<ul style="list-style-type: none"> ► Permettre la mise en place en France des outils communautaires de traitement des crises, et notamment rendre effectives pour la filière les dispositions du FMSE (conditions d'application des dispositions de l'OCM unique) ► Rendre plus efficaces les outils notamment fiscaux de gestion des risques ► Création ou développement d'outils d'assurance récolte. 	<ul style="list-style-type: none"> ► En cours ► Mise en œuvre à définir ► Mise en œuvre à définir

OBJECTIFS	ACTIONS À METTRE EN ŒUVRE	CALENDRIER ENVISAGÉ
ENJEUX SOCIAUX		
1. Favoriser le maintien d'exploitations viables et assurer l'installation et le renouvellement des générations	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Rendre le métier plus attractif, en développant notamment les formations. ▶ Développer une politique d'installation. 	<ul style="list-style-type: none"> ▶ 2015 (mise en œuvre du plan de compétitivité dans les exploitations agricoles) ▶ 2015 (mise en œuvre du plan de compétitivité dans les exploitations agricoles)
ENJEUX ENVIRONNEMENTAUX		
1. Réduire l'empreinte environnementale de la pomme de terre en exploitation et en entreprises	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Développer la recherche (variétale, protection des cultures et techniques alternatives) ; Développer la R&D sur les bonnes pratiques de productions. ▶ Développer les investissements dans les infrastructures de production et de stockage; notamment pour en améliorer la performance énergétique et environnementale. ▶ Rapprocher les usines des lieux de production. 	<ul style="list-style-type: none"> ▶ En cours ▶ 2015 (mise en œuvre du plan de compétitivité dans les exploitations agricoles) ▶ En cours d'élaboration
2. Maîtriser l'utilisation et la gestion de l'eau	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Mettre en place des actions pour améliorer la gestion des effluents à tous les stades de la filière (production, négoce, transformation...). 	<ul style="list-style-type: none"> ▶ En cours d'élaboration
ENJEUX DE GOUVERNANCE ET D'ORGANISATION DE LA FILIÈRE		
1. Professionnaliser tous les acteurs de la filière	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Développer la formation et l'appui technique des producteurs sur les coûts de production et l'agro écologie ; Développer des outils d'aide à la décision et l'accès à ces outils. ▶ Former les vendeurs : mettre en place un diplôme (CQP : certificat de qualification professionnelle). 	<ul style="list-style-type: none"> ▶ En cours d'élaboration ▶ En cours d'élaboration
2. Développer des liens amont-aval plus étroits	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Renforcer les partenariats entre les acteurs par la contractualisation. ▶ Rééquilibrer les relations avec la grande distribution. ▶ Développer des formations professionalisantes à chaque niveau. 	<ul style="list-style-type: none"> ▶ En cours d'élaboration
3. Conforter le rôle et les missions des interprofessions	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Dans le cadre de l'OCM unique, permettre aux interprofessions de continuer à mener des politiques collectives dynamiques. ▶ Conforter la représentativité des interprofessions au travers de la reconnaissance de la composition de ces dernières autour d'organisations professionnelles représentatives sur le plan économique. 	<ul style="list-style-type: none"> ▶ En cours de discussion

LA FILIÈRE PROTÉAGINEUSE ET FOURRAGES SÉCHÉS



Les constats

La filière des **protéagineux** se caractérise par une production insuffisante, ce qui limite l'offre française. La faiblesse de la production s'explique par des coûts de production élevés et un manque de rentabilité comparé à d'autres cultures. Les débouchés sont en revanche potentiellement très importants, compte tenu de l'ampleur des besoins de l'élevage et de la demande en alimentation humaine soutenue par la croissance démographique mondiale (les productions animales ne devraient pas suffire pour répondre aux besoins en protéines de la population mondiale dans les décennies à venir).

Il existe trois marchés principaux pour les protéagineux, répartis géographiquement : celui de l'alimentation animale, celui des ingrédients (amidon et matière protéique végétale) au niveau national et communautaire et celui de l'alimentation humaine au niveau des pays tiers (féverole vers l'Egypte, pois jaune vers l'Inde...). Cela dit, le marché reste essentiellement tourné vers l'alimentation animale, structurellement très déficitaire en matières riches en protéines de manière générale et en protéagineux plus particulièrement. A titre d'exemple, environ 70 % des besoins de l'Union européenne en matières riches en protéines sont importés.

Les **fourrages séchés** ont quant à eux pour unique débouché l'alimentation animale, mais une recherche de diversification s'opère dans l'alimentation humaine (bien que le potentiel de développement dans ce secteur soit peu pris en considération).

Les enjeux

Compte tenu de ce qui précède, plusieurs enjeux d'ordre économique, social, sociétal et environnemental ont été identifiés par les filières :

Au plan économique, il est important de retrouver une attractivité pour la production (marge à l'hectare) permettant d'inverser la tendance à la baisse des surfaces semées en protéagineux et fourrages séchés. De plus, un meilleur approvisionnement du secteur de l'alimentation animale doit être recherché, de même que le développement des liens contractuels entre les producteurs et les utilisateurs. Il convient également de promouvoir la consommation de protéines végétales dans l'alimentation humaine. Enfin, le développement de la valeur ajoutée doit être recherché via l'innovation sur l'ensemble de la filière (modes de production, procédés, usages).

Aux plans social, sociétal et environnemental, il convient de répondre aux besoins et attentes des consommateurs, d'améliorer la durabilité des systèmes agricoles, de réduire les émissions de gaz à effet de serre, et de faire reconnaître les protéagineux comme outil majeur de la diversification agro-écologique.

► PROPOSITIONS D'ACTION

OBJECTIFS	ACTIONS À METTRE EN ŒUVRE	CALENDRIER ENVISAGÉ
1. Retrouver une attractivité pour la production (marge à l'hectare) permettant d'inverser la tendance à la baisse des surfaces semées en protéagineux et fourrages séchés	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Favoriser l'utilisation de semences certifiées. ▶ Développer la recherche variétale : rendement, tolérance aux stress biotiques et abiotiques et systèmes de production (agronomie). ▶ Mettre à disposition de nouvelles technologies en protection des plantes (par exemple avec des stimulateurs des défenses naturelles). ▶ Développer des outils de diagnostic et d'aide à la décision. ▶ Animer le partenariat avec les organismes stockeurs et les chambres d'agriculture. ▶ Développer des méthodes d'évaluation économique pour les choix d'assolement qui intègrent l'effet favorable des légumineuses sur la performance des cultures suivantes. 	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Mise en œuvre à définir
2. Mieux approvisionner le secteur de l'alimentation animale et développer les liens contractuels entre les producteurs et les utilisateurs	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Définir le niveau de production critique permettant d'assurer un approvisionnement régulier et accessible pour tous les transformateurs et utilisateurs, et se le fixer comme objectif. ▶ Développer les instruments de marché (notamment observatoire des prix, contrats types) permettant d'améliorer la disponibilité et la visibilité sur les prix, et de sécuriser les choix des producteurs et favoriser la contractualisation pluriannuelle de la production. 	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Mise en œuvre à définir
3. Valoriser la consommation de protéines végétales dans l'alimentation humaine	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Développer la recherche sur les technologies de transformation des protéagineux pour l'alimentation humaine (modèle blé Ebly issu des recherches en technologies de l'INRA) et pour les préparations culinaires (perspectives, notamment, en luzerne). ▶ Renforcer la recherche sur les caractéristiques nutritionnelles des protéines issues de protéagineux : digestibilité humaine, caractère lent ou rapide, équilibre en acides aminés, recommandations nutritionnelles. 	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Mise en œuvre à définir
4. Développer de la valeur ajoutée par l'innovation sur l'ensemble de la filière : modes de production, procédés, usages	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Assurer une veille sur les innovations scientifiques et technologiques adaptables à la production, au stockage ou à la transformation des protéagineux. ▶ Développer des outils interactifs pour faciliter l'appropriation des innovations par les acteurs économiques de la filière. ▶ Poursuivre l'amélioration de la valorisation des protéagineux en alimentation animale et humaine : digestibilité, composition, qualité et traçabilité des protéines végétales en alimentation humaine. ▶ Développer des traitements technologiques sur les protéagineux permettant d'offrir des matières premières de qualité améliorée pour l'alimentation des volailles et des poissons (suppression / diminution des facteurs anti nutritionnels, prétraitements, teneur en protéines). 	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Mise en œuvre à définir

► PROPOSITIONS D'ACTION

OBJECTIFS	ACTIONS À METTRE EN ŒUVRE	CALENDRIER ENVISAGÉ
5. Incrire les protéagineux dans les territoires	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Valoriser la diversité des protéagineux et leur adaptabilité dans différentes conditions pédoclimatiques pour l'élaboration de produits régionaux sous labels, notamment pour l'alimentation humaine. 	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Mise en œuvre à définir
6. Développer la consommation de protéines végétales dans l'alimentation humaine	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Promouvoir les atouts de l'utilisation des matières protéiques végétales dans l'alimentation humaine (amélioration de l'équilibre nutritionnel, caractère non allergène, amélioration de la texture, la stabilité et la palatabilité, meilleur bilan environnemental) par la communication auprès du grand public via les médecins, diététiciens et l'éducation nationale. 	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Mise en œuvre à définir
7. Répondre aux besoins et attentes des consommateurs	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Mettre au point et diffuser des conseils diététiques (correction des déséquilibres en acides aminés des protéagineux, équilibre des rations avec les céréales) et mettre au point des préparations culinaires équilibrées en protéines (comment bien utiliser les produits issus de protéagineux pour une alimentation équilibrée). 	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Mise en œuvre à définir
8. Améliorer la durabilité des systèmes agricoles	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Valoriser les atouts des légumineuses pour améliorer les bilans environnementaux des systèmes de culture et augmenter leur impact par le développement des surfaces et la promotion de conduites de cultures à faible niveau d'intrants phytosanitaires. ▶ Analyser et comprendre les causes de l'intérêt limité pour les protéagineux dans les rotations culturales (les protéagineux sont considérés avant tout comme des têtes d'assoulement) pour promouvoir la diversification des assolements en complémentarité avec les enjeux sur les oléagineux (études INRA existantes, à valoriser). 	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Mise en œuvre à définir

OBJECTIFS	ACTIONS À METTRE EN ŒUVRE	CALENDRIER ENVISAGÉ
9. Réduire les émissions de gaz à effet de serre	▶ Promouvoir les outils et méthodes permettant de valoriser les économies d'émissions de gaz à effet de serre, ainsi que son stockage (ex. Crédits Carbone).	▶ Mise en œuvre à définir
10. Faire reconnaître les protéagineux comme outil majeur de la diversification agroécologique	▶ Analyser les résultats des réseaux d'agriculteurs (notamment agriculteurs innovants) ▶ Contribuer à la promotion (colloques, diffusion écrite, outils d'aide à la décision) des résultats des essais et des réseaux d'agriculteurs sur la diversification agro-écologique. Les protéagineux ont un rôle important et spécifique qu'il convient de mettre en avant.	▶ Mise en œuvre à définir
11. Assurer une cohérence entre les orientations stratégiques de la filière et les décisions politiques et réglementaires qui sont prises	▶ Réaliser de façon systématique une étude d'impact préalablement à toute décision politique ou réglementaire susceptible d'affecter la filière des protéagineux et fourrages séchés.	▶ Mise en œuvre à définir

LA FILIÈRE TABACOLE



Les constats

Les profondes mutations de l'agriculture spécialisée à base de main d'œuvre et le découplage des soutiens publics communautaires à la culture du tabac ont provoqué une forte diminution des surfaces et volumes de production tabacole.

Dans ce contexte, la tabaculture française a misé sur une politique de qualité, de différenciation vis-à-vis de la production européenne ou des pays tiers, et a consolidé ses positions sur des marchés à haute valeur ajoutée.

La rentabilité des ateliers reste cependant insuffisante, malgré un marché porteur.

La dispersion géographique est un handicap que compense une forte structuration de la filière.

La baisse des volumes constatée pourrait, à terme, remettre en question le devenir des outils de transformation et par conséquent la pérennité de la production.

Les enjeux

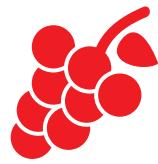
Pour pouvoir répondre, en termes de volumes, à la demande des manufactures, il convient de conserver un nombre de producteurs suffisant en améliorant la rentabilité de la culture, notamment par la mécanisation, développer l'intégration, afin de pouvoir agrandir la taille des ateliers et renforcer l'appui technique auprès des producteurs.

La tabaculture doit conserver son image sociale et son apport dans le maillage du territoire par des exploitations à taille humaine, en poursuivant la réduction de la pénibilité au travail, en installant des jeunes agriculteurs, en s'emparant des nouveaux marchés (bio), en sélectionnant des variétés résistantes aux maladies et ravageurs, et en réduisant l'impact environnemental.

► PROPOSITIONS D'ACTION

OBJECTIFS	ACTIONS À METTRE EN ŒUVRE	CALENDRIER ENVISAGÉ
1. Maintenir et assurer un volume de production minimal	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Conserver un nombre de producteurs suffisants, en leur donnant des perspectives en termes de prix commerciaux et de soutiens publics au revenu durant la période d'adaptation et d'optimisation des ateliers. ▶ Attirer de nouveaux producteurs, y compris hors des zones traditionnelles, en proposant des modes de culture modernes. ▶ Proposer des solutions de production intégrée au sein d'associations de producteurs permettant d'augmenter la taille globale des ateliers. ▶ Renforcer l'accompagnement des producteurs sur un plan technique et socio-économique. 	<ul style="list-style-type: none"> ▶ En cours ▶ Objectifs moyen terme ▶ Objectifs moyen terme ▶ En cours
2. Améliorer la rentabilité des ateliers	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Diminuer les charges de main d'œuvre par la poursuite et l'intensification des investissements de mécanisation du processus de production. ▶ Redynamiser la sélection variétale en l'orientant plus directement sur les besoins des producteurs en lien avec les attentes du marché. 	<ul style="list-style-type: none"> ▶ 2015 (mise en œuvre du plan de compétitivité) ▶ En cours
3. Restructurer la filière	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Restructurer les ateliers afin de réaliser des économies d'échelle. ▶ Reconfigurer l'usine de transformation en regard du potentiel de production. ▶ Créer de nouvelles synergies en regroupant les structures professionnelles (coopératives et caisses d'assurance tabacoles). 	<ul style="list-style-type: none"> ▶ En cours ▶ En cours (nouveau redimensionnement à l'automne 2014) ▶ En cours
4. Améliorer les conditions de travail	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Poursuivre les efforts de réduction de la pénibilité au travail notamment par la mécanisation des ateliers. 	<ul style="list-style-type: none"> ▶ En cours
5. Contribuer au développement rural	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Assurer le renouvellement de la population (installer de jeunes agriculteurs, assurer une assistance technique continue, faciliter la transmission des exploitations). 	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Objectifs moyen terme

LA FILIÈRE VITIVINICOLE



Les constats

La France est un leader historique dans la viticulture mondiale. Reconnue à l'international pour son savoir-faire et pour la qualité et la diversité des vins produits, la filière viticole française jouit d'une grande notoriété et concourt à la reconnaissance de l'image de la France à l'étranger. Avec environ **755 000 ha** de vignes et une production française de vin oscillant entre **43 et 50 millions d'hectolitres**, la France se place dans les tous premiers pays producteurs et exportateurs mondiaux de vin. Les vins et spiritueux sont aujourd'hui le 1^{er} poste de la balance commerciale agroalimentaire de la France et 2^e secteur économique exportateur national derrière l'aéronautique (le solde positif des exportations est de **9,5 milliards d'euros**).

La filière viticole française est localisée dans une dizaine de bassins spécialisés. Ces territoires ont une identité forte et chacun une politique propre. Ils diffèrent par les types de vins produits et les modes de commercialisation, ainsi que par la taille des exploitations. Les exploitations viticoles se caractérisent également par l'emploi d'une main d'œuvre salariée importante et de très fortes disparités régionales en matière de revenus. Mais aujourd'hui, des interrogations apparaissent en matière de transmission et d'installation (six viticulteurs sur dix ont 50 ans et plus et parmi les chefs d'exploitations spécialisés de plus de 50 ans ou plus, la majorité ne sait pas qui prendra la succession ou pense que l'exploitation va disparaître).

De plus, la filière viticole française a vu ses positions se fragiliser alors que de nombreux pays sont devenus concurrents sur le marché mondial et sur différents niveaux de la gamme des vins. La consommation de vin en France s'inscrit dans un schéma de baisse régulière depuis plus 30 ans et d'une évolution forte de ses modes de consommation. Dans le même temps, les problèmes de consommation liés à l'alcool (nouveaux comportements d'alcoolisation ponctuelle importante) se développent en France comme dans un grand nombre de pays. La filière viticole est donc face à des enjeux sociétaux et de santé publique majeurs dans un pays culturellement attaché au vin.

Parallèlement, le commerce international a également subi des mutations aussi bien en termes de destinations (lien avec le développement des marchés asiatiques) que de nature des produits exportés (développement du vrac). Sur les trois principaux marchés d'importations que sont l'Allemagne, le Royaume-Uni et les Etats-Unis, la France a vu ses positions se fragiliser au profit de ses 2 principaux concurrents (Italie et Espagne) dans un contexte de croissance des échanges.

L'organisation de la production vitivinicole française est très majoritairement centrée sur le système des signes d'identification de l'origine et de la qualité (environ 90% de l'offre française). Ce particularisme pose plusieurs questions comme la capacité d'adaptation de l'offre française à la demande des marchés internationaux, ou la capacité du dispositif à rémunérer l'ensemble des acteurs de la chaîne et pour une partie de la production les surcoûts induits. De plus, le développement important des surfaces en conversion en viticulture biologique, qui ont progressé de 188 % entre 2007 et 2012, pose d'ores et déjà la question de la place du vin « bio » alors même que les cours des vins biologiques permettent de moins en moins de compenser le surcoût amené par la certification.

L'analyse « Forces / Faiblesses / Menaces / Opportunités » de la filière viticole française montre qu'en termes de potentiel de production et de vignoble, la France reste concurrentielle grâce à sa capacité de production importante et diversifiée même si elle est pénalisée en terme de compétitivité prix (la moyenne des rendements en France est structurellement / culturellement faible voire très faible par rapport à ses concurrents ce qui affecte substantiellement la compétitivité des produits et des entreprises).

Concernant sa capacité à conquérir les marchés, la France perd des positions au profit de l'Italie et de l'Espagne qui sont plus compétitifs en termes de prix et plus dynamiques sur les marchés de grande consommation (marketing et communication). La France n'a plus aujourd'hui de capacité à produire, avec une réelle efficacité économique, des vins de base pour mousseux, vins pour brandy ou alcool, vins aromatisés, jus de raisin, moûts concentrés rectifiés..... Or, il existe une demande sur ces marchés spécifiques. A cela, il convient d'ajouter le manque d'intégration stratégique du segment des vins sans indication géographique (abordé principalement dans une logique de repli / excédent des vins à indication géographique et sans réflexion sur sa place dans la segmentation et la création de valeur) dans la stratégie globale de la filière.

Pour terminer, en matière d'équilibre des flux et des marchés (marché intérieur, export, import) et malgré un manque de dynamisme à l'export, la France reste bien positionnée du fait de son image très positive à l'international et de sa consommation locale qui reste élevée. Néanmoins, on constate une érosion lente des parts de marchés des vins français à l'exportation.

Les enjeux

À la lumière de l'analyse des constats, la filière viticole souhaite résolument se placer dans une perspective d'expansion dynamique et ambitieuse pour que la viticulture reste un secteur stratégique pour la France en matière d'emploi, d'animation des territoires, d'équilibre de la balance commerciale et de relance de l'activité économique.

Tout cela suppose de travailler à la **définition de segments de prix** (et, sur cette base, de positionnement de produits pour répondre aux besoins des différents marchés) et **sur la compétitivité sur chacun des segments** (c'est-à-dire aux conditions économiques et techniques de production et d'élaboration de ces produits pour correspondre à la segmentation).

Ce travail doit se faire en tenant compte des nouveaux défis qui sont apparus ces dernières années : des **attentes sociétales** fortes (en matière de traçabilité et de qualité des produits, de responsabilisation des producteurs), le **changement climatique** (impacts potentiels forts sur la production, sur les pratiques futures de conduite de vignoble) et un **contexte réglementaire international** de plus en plus présent avec la nécessité de défendre et de faire entendre plus fortement la voix de la France (Codex, OIV, nouvelles normes, définition des produits, lieu d'élaboration du produit...).

La stratégie de la filière viticole à l'horizon 2025 est donc d'adopter une politique ambitieuse et dynamique de développement et de recherche de croissance.

Les enjeux sont la **recherche de la croissance** en volume et en valeur (par le développement des parts de marché à l'exportation et la reconquête du marché des bases « industrielles » (jus, moûts concentrés rectifiés, bases mousseux et brandies..) et le **maintien d'un marché national fort, durable, en phase avec les attentes sociétales et responsables** tout en soutenant un tissu productif et économique compétitif.

► PROPOSITIONS D'ACTION

OBJECTIFS	ACTIONS À METTRE EN ŒUVRE	CALENDRIER ENVISAGÉ
1 : Intensifier les outils de la conquête	<ul style="list-style-type: none"> ► Structurer l'intervention de l'Etat autour des axes suivants : place et rôle des services économiques à l'étranger, renforcement du soutien juridique et financier de la protection des IG et mise en place d'un fonds d'urgence export pour lutter contre les obstacles non tarifaires ► Moduler l'action de l'Etat en fonction des priorités pays / entreprises retenues en confortant d'abord les entreprises en croissance, déjà présentes à l'export et en phase d'investissement ► Développer les compétences des exportateurs dans un ensemble de domaines pour assurer la création de valeur à l'exportation ► Mettre en place des outils de connaissance et de suivi ► Lancer une étude qualitative et quantitative d'envergure sur les 15 marchés clés afin de recueillir l'avis et les attentes des importateurs et distributeurs sur une offre « France » ► Construire un plan stratégique "France" (avec objectifs mesurables et rationalisation des interventions) et concevoir la boîte à outils nécessaire à l'appropriation par les opérateurs et la mise en œuvre ► Mettre en place un "think tank" vitivinicole pour stimuler la réflexion et le benchmarking, et en tirer des conséquences en matière d'orientations de la politique vitivinicole ► Quantifier les importations "relocalisables" et identifier les besoins correspondants, afin de définir les actions à conduire de manière viable ► Définition d'un Plan stratégique 2015-2025 sur la politique de recherche et développement. Ce plan devra définir les grandes lignes de la politique française en termes de recherche, de développement et d'innovation, les objectifs à atteindre et les critères de mesure des progrès réalisés. Il sera proposé des recommandations en termes d'organisation et de moyens économiques et humains 	<ul style="list-style-type: none"> ► Mise en œuvre à définir ► Mise en œuvre à définir ► Mise en œuvre à définir ► En cours ► Mise en œuvre à définir ► 2015 – mise en place d'un plan stratégique de promotion des vins français ► Mise en œuvre à définir ► Mise en œuvre à définir ► 2015 – mise en place d'un plan stratégique de R&D de la filière viticole
2 : Répondre aux demandes sociétale et agro-écologique	<ul style="list-style-type: none"> ► Création d'un comité interministériel et pluridisciplinaire, intégrant l'ensemble des problématiques enjeux liés à ces produits : santé, économie, fiscalité, emploi, tourisme, image. Ce comité aurait pour tâche, en adoptant une approche équilibrée des différents enjeux, d'assurer la cohérence des politiques publiques en la matière ► Établir une prospective sur le développement et le positionnement des vins « biologique » 	<ul style="list-style-type: none"> ► Mise en œuvre à définir ► Lancement de la prospective en 2015

OBJECTIFS	ACTIONS À METTRE EN ŒUVRE	CALENDRIER ENVISAGÉ
	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Promouvoir une diversité des systèmes de production et augmenter la présence d'une activité viticole en zone rurale sensible ▶ Établir un panorama d'ensemble des options accessibles aux opérateurs de la filière en vue d'aller vers une gestion économiquement et écologiquement performante. Ce panorama devra notamment recenser les actions et dispositifs existants, mais également les évolutions à envisager, qu'elles soient réglementaires, organisationnelles ou de R&D 	<ul style="list-style-type: none"> ▶ En cours – réflexion sur une MAE viticole territorialisée ▶ Mise en œuvre à définir
3 : Renforcer le potentiel humain et soutenir la modernisation des entreprises	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Identifier les freins économiques, sociaux, de formation et réglementaires au renouvellement des générations afin d'identifier les solutions à apporter ▶ Identifier les contraintes administratives pesant sur la compétitivité de la filière. Ces contraintes peuvent être réglementaires, fiscales, sociales, environnementales, etc.... Établir un bilan de leur justification et construire un calendrier d'élimination ▶ Mettre fin au différentiel de traitement de la méthode d'enrichissement entre les régions françaises ▶ Repenser le cursus des formations dans les écoles et établissements d'enseignement viticole ▶ Construire un système de protection vis-à-vis des risques permettant de protéger le producteur (indemnisation) mais également le marché (et les débouchés) par des dispositifs de mise en réserve ▶ Identifier les activités susceptibles de s'inscrire dans le schéma "investissement et innovation", notamment en s'appuyant sur les résultats des travaux de la R & D, du think tank et du benchmarking sur nos concurrents 	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Mise en œuvre à définir ▶ Mise en œuvre à définir ▶ En cours ▶ Mise en œuvre à définir ▶ En cours ▶ Mise en œuvre à définir
4 : Améliorer le potentiel du vignoble français en qualité et quantité	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Établir collectivement un bilan des besoins et des perspectives de développement de l'offre française en fonction de la demande des marchés, en particulier sur les nouveaux marchés (tous segments et par bassin) Sur cette base, établir, en concertation entre tous les acteurs concernés, un plan de développement du potentiel viticole français assis sur une gestion cohérente permettant le développement de chacun des segments ▶ Déclarer « causes nationales » les luttes contre les maladies du bois et la flavescence dorée, avec construction d'un plan d'actions, un programme d'investissement et des outils de mesure et de suivi ▶ Développer un volet "pépinière" et développement de matériel végétal dans la réflexion stratégique, en identifiant notamment les contraintes et les freins au progrès en la matière 	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Mise en œuvre à définir ▶ En cours ▶ Mise en œuvre à définir
5 : Consolider la gouvernance de la filière et le pilotage économique	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Clarifier les missions des conseils de bassin viticole et assurer la présence institutionnelle de toutes les organisations professionnelles ▶ Favoriser la concertation entre interprofessions, en particulier entre les interprofessions à l'échelle d'une grande région et l'interprofession nationale des VSIG 	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Mise en œuvre à définir ▶ Mise en œuvre à définir

LA FILIÈRE APICOLE



Les constats

L'apiculture est restée à l'écart du développement de l'agriculture européenne. Depuis une vingtaine d'années, les taux de mortalité observés sur les colonies se sont fortement accrus. La France est fortement déficitaire et importe la moitié du miel qu'elle consomme.

L'apiculture est fondamentale dans le service de la pollinisation. L'abeille intervient comme sentinelle et donne l'alerte pour les atteintes à l'environnement et la biodiversité. Les données économiques, sanitaires, agronomiques et scientifiques dans le domaine de l'apiculture sont insuffisantes.

Les enjeux

Face à ces constats, la stratégie de la filière apicole s'articule autour de quatre grands enjeux :

Le premier enjeu est de résoudre le problème de la santé des abeilles :

- en réduisant la présence de résidus de pesticides et autres substances toxiques dans l'alimentation et dans l'environnement des abeilles ;
- en luttant contre les principales maladies des abeilles et en endiguant l'invasion du frelon asiatique ;
- en changeant les pratiques agricoles et en refleurissant des surfaces non cultivées.

De plus, il faut faire de la France, un grand pays apicole de l'Union européenne en développant la production des produits de la ruche, en modernisant les exploitations apicoles, en garantissant la qualité aux consommateurs, en dotant la filière d'une capacité de réflexion prospective via la constitution d'une interprofession, en construisant une filière d'élevage de reines et d'essaims et en organisant la production notamment par la création de groupements de producteurs et de coopératives.

Il faut également maintenir et développer le service de pollinisation en soutenant le rôle de l'abeille en tant qu'indicateur de la qualité de l'environnement et de la biodiversité.

Il faut, enfin, faire de l'apiculteur, un acteur du développement rural, notamment, en formant et installant de nouveaux apiculteurs.

L'ensemble de ces enjeux s'inscrivent dans le plan de développement durable de l'apiculture, mis en oeuvre par le Ministre en charge de l'agriculture.

► PROPOSITIONS D'ACTION

OBJECTIFS	ACTIONS À METTRE EN ŒUVRE	CALENDRIER ENVISAGÉ
<p>1. Améliorer la santé des abeilles en travaillant à la suppression des effets délétères liés aux contaminants d'origine anthropique (notamment chimiques) et surveiller en continu la présence de résidus de pesticides et autres substances toxiques dans l'alimentation et dans l'environnement des abeilles</p>	<ul style="list-style-type: none"> ► Appuyer la recherche sur les protocoles d'évaluation des pesticides ► Suivi du moratoire européen (néonicotinoïdes) ► Modification de l'arrêté sur la mention « abeilles » AM du 28/11/2003 ► Élaborer des fiches techniques par cultures (préconisations en matière d'utilisation des produits phytosanitaires) ► Appuyer le plan écophyto ► Meilleure redistribution de la fiscalité sur les produits phytosanitaires ► Mettre en place un observatoire des résidus de pesticides et autres substances toxiques dans l'environnement de l'abeille (tant aux niveaux quantitatif que qualitatif) ► Financer des expérimentations sur les résidus de pesticides et autres substances toxiques dans l'environnement de l'abeille ► Améliorer l'efficacité du réseau de surveillance annuelle des troubles des abeilles ► Meilleure prise en compte de l'abeille aux niveaux européen et national dans l'évaluation des pesticides. 	<ul style="list-style-type: none"> ► En cours ► En cours ► En cours (publication dans 4 mois) ► En cours ► Objectif moyen terme ► En cours (ITSAP) ► En cours (programme apicole européen) ► En cours (RFSA-DGAI) ► En cours (EFSA)
<p>2. Endiguer les deux principales maladies des abeilles (varroose et loque américaine) et faire régresser l'invasion du frelon asiatique</p>	<ul style="list-style-type: none"> ► Mettre en œuvre des prophylaxies (varroose, loque américaine) ► Améliorer l'identification des cheptels ► Renforcer le contrôle sanitaire des importations de reines et d'abeilles en prenant en compte les zones indemnes ► Mettre en place un réseau d'épidémirosurveillance ► Réaliser un plan de lutte contre le frelon asiatique ► Développer les moyens de lutte (médicaments et méthodes alternatives) et financer des expérimentations sur les moyens de lutte contre la varroose ► Favoriser la formation des vétérinaires et techniciens apicoles à la pathologie des colonies d'abeilles et rénover le statut des intervenants sanitaires 	<ul style="list-style-type: none"> ► En cours (section apicole OVS créées dans 2 régions) ► En cours (INRA) ► Objectif moyen terme ► En cours ► Objectif moyen terme (ITSAP) ► En cours ► En cours
<p>3. Refleurir la France : verdissement de la PAC et reconquête florale de surfaces non cultivées, et encourager l'agro foresterie</p>	<ul style="list-style-type: none"> ► Fleurir les espaces non cultivés (flore nectarifère et pollinifère) ► Mettre en place des mesures de la PAC en faveur de l'apiculture : MAE cultures légumineuses-cultures mellifères, MAE pollinisation, GIEE... ► Préserver les ressources mellifères existantes 	<ul style="list-style-type: none"> ► Objectif moyen terme ► En cours ► Objectif moyen terme

OBJECTIFS	ACTIONS À METTRE EN ŒUVRE	CALENDRIER ENVISAGÉ
<p>4. Développer la production pour devenir autosuffisant en produits de la ruche et exportateur en miel de cru. Moderniser les exploitations apicoles</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Augmenter et moderniser les capacités de production (aide aux investissements) ▶ Développer l'emploi en apiculture ▶ Diffuser les innovations ▶ Favoriser la production de miels de cru ▶ Promouvoir les miels de cru à l'exportation ▶ Améliorer la caractérisation des miels, des pollens ▶ Renforcer les plans de surveillance et de contrôle sur la qualité des produits de la ruche (étiquetage, origine, adultération, contaminants) ▶ Proposer une évolution de la réglementation européenne en matière d'étiquetage de l'origine des miels de mélange ▶ Entreprendre une réflexion sur une marque collective « produit des ruches de France » ▶ Mettre en place une interprofession chargée de soutenir des actions de promotion et de développement de la production (particulièrement de l'ITSAP), de gérer la marque collective et d'établir un code des usages miels de cru (mono-floraux) ▶ Soutenir la promotion des produits de la ruche de qualité (certification de produit et signes de qualité) ▶ Faciliter le développement de l'apiculture biologique (accompagnement technique et financier) ▶ Développer le thème « miel et gastronomie » (communication multimédias) ▶ Faciliter le transport routier spécifique des colonies d'abeilles ▶ Promouvoir, dans le cadre de la directive « miel », le placement du miel clairement dans les productions primaires et le pollen dans les constituants du miel 	<ul style="list-style-type: none"> ▶ En cours ▶ Objectif moyen terme ▶ En cours (ITSAP) ▶ En cours ▶ Objectif moyen terme ▶ En cours (étude réalisée) ▶ Objectif moyen terme ▶ Objectif moyen terme ▶ En cours ▶ En cours ▶ Objectif moyen terme ▶ Objectif moyen terme ▶ Objectif moyen terme ▶ Objectif moyen terme
<p>5. Développer une filière d'élevage de reines et d'essaims adaptés à leur environnement et à leur fonction et favoriser le développement d'ateliers d'élevage dans toutes les exploitations apicoles</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Caractériser et protéger le patrimoine génétique apicole français ▶ Mettre en valeur la génétique apicole française ▶ Promouvoir l'élevage de reines et d'essaims sur toutes les exploitations ▶ Mettre en place une assistance technique (formation, appui aux techniques d'élevage, fiches techniques d'élevage adaptées aux différentes formes d'apiculture) ▶ Mettre en place une fiche technique d'itinéraire des produits d'élevage (à destination des apiculteurs) ▶ Encourager l'organisation de groupements d'échanges techniques dans les régions 	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Objectif moyen terme ▶ Objectif moyen terme ▶ En cours ▶ En cours (programme apicole européen) ▶ Objectif moyen terme ▶ Objectif moyen terme

OBJECTIFS	ACTIONS À METTRE EN ŒUVRE	CALENDRIER ENVISAGÉ
6. Soutenir l'organisation de la production, notamment par la création de groupements de producteurs et de coopératives	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Encourager la constitution de groupements de producteurs ▶ Soutenir les structures collectives régionales (existantes ou à créer) ▶ Redéfinir les droits et obligations respectifs des apiculteurs et des producteurs de miel 	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Objectif moyen terme ▶ Objectif moyen terme ▶ Objectif moyen terme
7. Assurer la part de pollinisation des cultures et de la flore sauvage par l'entretien de trois millions de colonies harmonieusement réparties sur tout le territoire	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Encourager la contractualisation (pollinisation) ▶ Promouvoir les sites de collaboration (beewapi) ou de certification (beefriendly) ▶ Favoriser le dialogue avec les autres formes d'agriculture ▶ Favoriser la création d'emplacements de ruchers, faciliter la mise à disposition de terrains du domaine public ▶ Former 20 000 nouveaux apiculteurs amateurs et soutenir une formation de qualité dans les ruchers écoles ▶ Communiquer sur le rôle de l'abeille (dans les chambres d'agriculture, dans l'enseignement agricole, dans les formations écophyto, dans les établissements de l'Education nationale) 	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Fait (charte de pollinisation signée) ▶ En cours ▶ En cours ▶ Objectif moyen terme ▶ Objectif moyen terme ▶ Objectif moyen terme
8. Mettre en place un réseau de ruches indicateur de la qualité de l'environnement et de la biodiversité	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Créer un réseau de surveillance syndromique de la santé des colonies d'abeilles ▶ Créer un réseau de ruches indicatrices de la bonne gestion environnementale. 	<ul style="list-style-type: none"> ▶ En cours ▶ Objectif moyen terme
9. Créer des emplois en zone rurale. Former de jeunes apiculteurs et faciliter l'installation de nouveaux apiculteurs	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Mettre en œuvre une politique d'installation ambitieuse ▶ Accueillir et soutenir les nouveaux installés (assistance technique) ▶ Recueillir des données économiques régionales et nationales ▶ Mettre en œuvre une politique de formation à l'apiculture ▶ Rédiger et diffuser un guide de bonnes pratiques apicoles ▶ Mettre en place une aide PAC pour l'agriculteur qui accueille des ruches sur son exploitation (emplacement, ressources) ▶ Mobiliser les SAFER aux besoins de l'apiculture (attribution de terres non cultivables) ▶ Engager une réflexion sur la transmission des exploitations apicoles ▶ Engager une réflexion sur la fiscalité et les cotisations sociales en apiculture 	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Objectif moyen terme ▶ Objectif moyen terme ▶ En cours (Observatoire ITSAP) ▶ En cours ▶ Fait ▶ Objectif moyen terme ▶ Objectif moyen terme ▶ Objectif moyen terme (septembre 2014) ▶ Objectif moyen terme (septembre 2014)

LA FILIÈRE LAITIÈRE



Les constats

Depuis plusieurs années, le marché mondial du lait de vache est dans une bonne dynamique, tiré par une demande en nette hausse, notamment en Asie et dans l'ensemble des pays émergents, ce qui a pour effet de dynamiser la production des pays exportateurs. L'Union Européenne bénéficie de cette situation qui semble installée durablement. La France pu jusqu'à présent tirer parti de cette dynamique ; elle est en effet le deuxième producteur européen après l'Allemagne, avec un bon potentiel de production, des entreprises qui se situent parmi les leaders mondiaux du secteur, et une qualité reconnue.

Le marché de l'Union européenne est quant à lui arrivé à maturité, et ses évolutions ont été limitées ces dernières années.

Environ 80 000 exploitations laitières françaises (70 000 en lait de vache, 5 500 en lait de chèvre et 4 500 en lait de brebis) produisent près de 25 milliards de litre de lait par an. Il faut relever que près d'un tiers des installations en agriculture se fait en production laitière.

Le lait produit est transformé par plus de 500 établissements industriels.

La France produit une très large gamme de produits de grande consommation (51 AOC, des produits biologiques, fermiers, des marques de notoriété régionale, nationale et mondiale), mais aussi industriels (fractionnement et assemblages destinés aux industries agroalimentaires). La filière représente environ 200 000 emplois directs, pour un chiffre d'affaire de 25 milliards d'euros et un excédent commercial très important, de près de 4 milliards d'euros.

Les productions laitières se caractérisent en France par une présence sur la quasi totalité du territoire et par une forte intensité en emploi, tant pour la production que pour la transformation. Dans le secteur du lait de vache, la sortie des quotas laitiers au 1^{er} avril 2015 est un enjeu fondamental pour la filière dans son ensemble, car elle modifie considérablement la relation entre les producteurs et les laiteries.

Le secteur du lait de chèvre est sorti d'une crise de surproduction mais la production peine désormais à repartir, celui du lait de brebis est essentiellement ancré dans des bassins traditionnels, en zone de montagne et a tendance à stagner désormais.

Les enjeux

Toutes filières laitières

Le premier enjeu identifié par la filière est le maintien des exploitations et de laiteries viables sur l'ensemble des zones laitières ce qui suppose notamment d'assurer le renouvellement des générations. Pour y parvenir, il est nécessaire d'améliorer les marges dégagées à la production afin de préserver le revenu des producteurs, par la productivité du travail et la maîtrise des coûts de production. Par ailleurs, il est indispensable de combiner performance économique et performance écologique des producteurs (autonomie alimentaire, réduction des intrants), et transformer les contraintes environnementales en leviers de compétitivité, notamment dans les zones les plus fragiles. Enfin, il faut améliorer la valorisation des produits, tant sur le marché intérieur qu'à l'exportation pour redonner des marges aux entreprises afin qu'elles puissent innover et investir.

Lait de vache

Pour le secteur du lait de vache, l'enjeu majeur est d'accompagner les évolutions du secteur liées à la fin des quotas, qui induiront des évolutions structurelles de la production laitière et une évolution des relations contractuelles entre les producteurs et leurs acheteurs. Pour cela, la filière préconise d'organiser, au moyen de dispositions communautaires, les possibilités de s'adapter à la volatilité des prix et des charges sur le marché intérieur, et de prévenir et gérer les crises sur le marché européen, notamment en cas de perte de débouchés à l'exportation.

Il convient également d'accompagner le développement de la production et de la transformation attendu dans les zones les plus performantes, pour profiter de la croissance des marchés émergents à l'international, en cherchant à exporter des produits ayant le plus possible de valeur ajoutée pour se protéger autant que possible de la volatilité des marchés internationaux.

Lait de chèvre

Face à des marchés sensibles aux variations de l'équilibre entre l'offre et la demande, il est nécessaire de mettre en place une contractualisation écrite de la production, ce qui est l'objectif de l'interprofession.

En outre, l'amélioration de la valorisation des produits sur le marché français est un enjeu majeur pour cette filière.

Lait de brebis

L'émergence d'un groupe de contact interprofessionnel national permettant de fédérer les 3 grands bassins de production, ainsi que les autres acteurs, est nécessaire pour redynamiser l'ensemble de la filière.

L'ancrage territorial de chaque bassin doit dans le même temps être confirmé.

Production fermière

Le contact direct, de confiance, avec le consommateur doit être maintenu.

Une meilleure structuration de la filière fermière, nationalement et autour de pôles régionaux, est nécessaire.

► PROPOSITIONS D'ACTION

OBJECTIFS	ACTIONS À METTRE EN ŒUVRE	CALENDRIER ENVISAGÉ
TOUTES FILIÈRES LAITIÈRES		
1. Réduire les coûts de production, améliorer les performances économique et écologique	<ul style="list-style-type: none"> ► Mobilisation des outils nationaux et communautaires d'aides aux investissements (productivité du travail, autonomie alimentaire, économie d'intrants, eau et énergie, valorisation des effluents). ► Aides à l'assistance technique sur les mêmes thèmes. ► Recherche appliquée sur les mêmes thèmes. 	<ul style="list-style-type: none"> ► Mise en œuvre immédiate pour les aides FAM 2015 : mise en place d'une aide couplée aux éleveurs implantant des légumineuses dans le cadre du premier pilier de la PAC ► Plan de compétitivité (FEADER) en cours.
2. Consolider la production des zones de déprise (dont montagne « fragile »)	<ul style="list-style-type: none"> ► Aides spécifiques à la valorisation du lait en zone de montagne (coût de production, performance économique et écologique). ► Mise en place d'une aide ciblée sur les situations de déprise (exploitations et IAA) 	<ul style="list-style-type: none"> ► Fait : décision FAM du 14 février 2014. ► Fait : décision FAM d'aides aux IAA.
3. Innover en termes de produits et de marchés	<ul style="list-style-type: none"> ► Orientation des aides aux investissements des IAA. ► Orientation de la R et D vers la recherche de produits innovants et adaptés aux marchés en développement. 	<ul style="list-style-type: none"> ► Fait : décision FAM d'aide aux IAA. Intégré dans les aides DGER (CASDAR) et FAM
LAIT DE VACHE		
4. Accompagner les exploitations à la sortie des quotas et maintenir le potentiel de production.	<ul style="list-style-type: none"> ► Investissement « bloc de traite » à prioriser. ► Renouvellement des générations : mise en synergie des politiques publiques et contractuelles en faveur de l'installation 	<ul style="list-style-type: none"> ► 2015 via le plan de compétitivité (FEADER) ► 2014 : mobilisation des bassins sur le renouvellement des générations et l'après-quota (décret « bassins » modifié)
5. Passer des quotas aux contrats écrits	<ul style="list-style-type: none"> ► Accompagnement des producteurs dans le cadre relatif aux dispositions contractuelles et à la négociation de contrats, via les OP. ► Accompagnement des producteurs dans leur gestion technique de la volatilité. 	<ul style="list-style-type: none"> ► 2014 et 2015 (inscrit dans la loi d'avenir).
6. Prévenir les crises	<ul style="list-style-type: none"> ► Contribution française à l'observatoire européen des marchés. ► Maintien d'outils de régulation communautaire en cas de déséquilibre des marchés (mobilisation du filet de sécurité : stockage privé, intervention). ► Accompagnement des producteurs dans l'utilisation d'outils permettant de s'adapter à la volatilité des marchés 	<ul style="list-style-type: none"> ► En cours. ► Selon le calendrier MAAF/FAM communautaire ► Mise en œuvre à définir
7. Rechercher des débouchés rémunérateurs à l'exportation	<ul style="list-style-type: none"> ► Accompagnement public « appui export », notamment sur les obstacles non tarifaires. ► Promotion pays tiers à prioriser. ► R et D à orienter sur les produits d'exportation. 	<ul style="list-style-type: none"> ► En cours ► En cours ► Priorité confirmée DGER (CASDAR), FAM

OBJECTIFS	ACTIONS À METTRE EN ŒUVRE	CALENDRIER ENVISAGÉ
LAIT DE CHÈVRE		
8. Arriver à une contractualisation écrite dans le cadre d'un accord interprofessionnel	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Finalisation de l'accord interprofessionnel sur l'adéquation offre/demande ▶ Rédaction d'un décret sur les conditions de reconnaissance des OP/AOP ▶ Observation économique de la filière à compléter, veille concurrentielle UE, afin d'être mieux en mesure de réagir (amont/aval) au marché 	<ul style="list-style-type: none"> ▶ En cours ▶ En cours ▶ Engagé
9. Valoriser les produits	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Créer un groupe de contact ANICAP/GMS. ▶ Mieux promouvoir les fromages, par différenciation par rapport à la bûchette ▶ Rechercher des marchés valorisants dans les pays émergents ▶ Mise en œuvre, dans les élevages et la transformation, d'un référentiel sur la responsabilité sociétale et environnementale permettant de valoriser les spécificités et les atouts de la filière française 	<ul style="list-style-type: none"> ▶ En cours ▶ En cours ▶ En cours ▶ À faire
LAIT DE BREBIS		
10. Mettre en œuvre un projet commun à l'ensemble des bassins	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Mettre en place un groupe de contact interprofessionnel associant tous les bassins ▶ Accompagner les projets structurants entre bassins 	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Engagé, à approfondir ▶ À faire
11. Répondre aux spécificités et s'adapter aux problématiques de bassins	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Adapter les races locales aux besoins des filières. ▶ Adapter la saisonnalité de la production aux besoins des marchés ▶ Améliorer la protection sanitaire des troupeaux et du lait ▶ Maintenir l'usage agricole des terres dans les zones touristiques ▶ Soutenir les systèmes pastoraux 	<ul style="list-style-type: none"> ▶ À confirmer ▶ À confirmer ▶ À renforcer ▶ À décider (régions) ▶ Confirmé
PRODUCTION FERMIÈRE		
12. Renforcer l'accompagnement technique et sanitaire	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Centrer l'animation technique locale et nationale sur les actions économiques et agro écologiques spécifiques à la filière 	<ul style="list-style-type: none"> ▶ En cours
13. Améliorer les performances de la transformation à la ferme	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Orienter l'aide technique de FAM vers les économies d'eau et d'énergie en fromagerie, la valorisation du lactosérum, la pénibilité et la productivité du travail ▶ Intégrer la spécificité fermière dans les aides aux investissements, sur les thèmes de la maîtrise sanitaire et de la productivité du travail ▶ Mettre en place un système assurantiel pour les risques sanitaires et commerciaux 	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Plan de compétitivité ▶ Engagé ▶ Réflexion engagée

LA FILIÈRE ŒUFS



Les constats

Depuis 2002, la balance commerciale du secteur œufs et ovo-produits est déficitaire en volume et excédentaire en valeur. La France est importatrice nette d'œufs en coquille et exportatrice nette d'ovo-produits.

Après la réduction d'activité intervenue en France du fait de la réalisation de la mise aux normes en 2011 et 2012, les mises en place de poulettes de ponte et la production d'œufs se sont développées au cours de l'année 2013. L'offre est depuis devenue largement suffisante et les prix ont baissé avec une crise conjoncturelle en aout 2013.

L'évolution de la production française d'œufs au cours des dernières années a été marquée par l'émergence de nouvelles dynamiques régionales et le développement de la production alternative.

Représentant les 2/3 de la production nationale il y a une quinzaine d'années, la Bretagne représente désormais 42 % des effectifs de poules pondeuses.

Cette modification de la répartition géographique de la production s'est faite en lien avec le développement de filières régionales :

- développement de « fermes de ponte » et de gros producteurs indépendants disposant de centres de conditionnement d'œufs dans le Bassin Parisien et en Rhône-Alpes
- développement de poulaillers spécialisés dans une production intensive d'œufs à bas coûts destinés aux casseries dans les Pays-de-la-Loire

La production bretonne présente un déséquilibre marqué entre son poids dans la production nationale (45 %), ses outils de conditionnement (30 %) et de transformation (18 %) impliquant qu'une part importante de la production bretonne est conditionnée ou transformée hors région.

Parallèlement à ces dynamiques régionales, la production d'œufs « alternatifs » (bio, plein air, sol) a fortement augmenté.

Les enjeux

Au regard de ce contexte et de son évolution, la filière doit veiller à un meilleur équilibre du marché, répondre à l'évolution de la demande du consommateur de plus en plus orientée vers les modes de production alternatifs, développer la consommation et les débouchés.

Les aléas récents ont montré l'intérêt de mieux connaître la production pour anticiper les évolutions de marché. Il faut dans ce contexte définir et diffuser des indicateurs sur l'évolution de la production d'œufs et améliorer la gouvernance de la filière.

Il existe à la fois des possibilités de développer le marché intérieur pour l'œuf, produit bon marché et à forte valeur alimentaire, et des menaces sur sa consommation, les associations de défense du bien être animal mettant en cause les modes d'élevage conventionnels. Il faut donc conforter les débouchés sur le marché intérieur et développer de nouveaux flux d'exportation pour les œufs en coquilles, en particulier vers le Moyen-Orient et l'Asie du Sud-Est pour un meilleur équilibre du marché.

► PROPOSITIONS D'ACTION

OBJECTIFS	ACTIONS À METTRE EN ŒUVRE	CALENDRIER ENVISAGÉ
1. Améliorer la connaissance de la filière	<ul style="list-style-type: none"> ► Améliorer l'accès à l'information et les prévisions de production : mobiliser les données de mise en place disponible auprès de la DGAL et du secteur alimentation du bétail et affiner le modèle de prévision ► Valoriser les informations recueillies par la DGAI et mettre en place une base de données « œufs », préfiguration d'une base de données avicole ► Mieux suivre les prix des différentes productions, élaborer des cotations 	<ul style="list-style-type: none"> ► En cours ► Mise en œuvre à définir ► Mise en œuvre à définir
2. Améliorer la gouvernance de la filière	<ul style="list-style-type: none"> ► Améliorer la gouvernance : mettre en œuvre et respecter les engagements structurels de la charte CNPO compatibles avec le droit de la concurrence ► Définir les meilleures modalités d'association entre l'interprofession et les organisations de producteurs dans le cadre du futur règlement OCM unique 	<ul style="list-style-type: none"> ► Mise en œuvre à définir ► Objectif de moyen terme
3. Renforcer les débouchés : conforter le marché intérieur et développer une approche collective de l'exportation	<ul style="list-style-type: none"> ► Développer la consommation en partenariat avec la distribution ► Mettre en place une cellule export au sein de l'interprofession dédiée à la connaissance et à l'exploration collective des marchés ► Définir une ou des modalités d'organisations commerciales collectives à l'exportation dans le respect du droit de la concurrence 	<ul style="list-style-type: none"> ► Objectif de moyen terme ► Objectif de moyen terme ► Mise en œuvre à définir

LA FILIÈRE VIANDE BOVINE



Les constats

Depuis 2010, la production mondiale de viande bovine se stabilise et les échanges ne connaîtront vraisemblablement qu'une progression modérée au cours des prochaines années. Parallèlement, la demande mondiale en viande bovine devrait augmenter sous l'impulsion des pays émergents.

La production de viande bovine de l'Union européenne est issue d'abord du troupeau laitier, qui représente deux tiers du cheptel total de vaches et qui est en repli régulier sous l'effet principalement des gains de productivité laitière. Malgré une baisse de la consommation, l'UE reste déficitaire en viande bovine. Cette dépendance apparaît durable et son ampleur dépendra de l'évolution de la demande intérieure.

La France possède le premier cheptel bovin de l'Union européenne et présente la particularité d'avoir un troupeau de femelles allaitantes supérieur à celui de femelles laitières. Avec un taux d'auto approvisionnement de 93 % en 2013, la France est déficitaire en viande bovine finie depuis plusieurs années et son bilan est déséquilibré en termes de nature des viandes produites et consommées (la production de vaches et génisses est déficitaire au regard de la consommation et celle de jeunes bovins excédentaire). Cette inadéquation entre l'offre et la demande se traduit par des échanges relativement importants avec nos voisins européens.

La filière bovine française se caractérise également par la production d'animaux jeunes, les broutards, destinés à l'exportation. La moitié des broutards produits en France sont exportés mais les exportations vers l'Italie, principal débouché pour les opérateurs français sont en repli et pourraient continuer à baisser. Même si quantitativement elles représentent une faible part de la production nationale (52 500 têtes en 2013), les exportations de bovins viifs finis peuvent impacter de façon significative les prix des gros bovins sur le marché français. Les exportations vers les Pays Tiers sont très aléatoires, car très sensibles aux aléas sanitaires, politiques, économique et à la concurrence internationale, notamment de l'Uruguay et du Brésil.

Dans un contexte économique difficile, la consommation française de viande bovine ne cesse de reculer et est orientée de plus en plus vers les produits élaborés et notamment le steak haché.

La filière viande bovine française répond actuellement à des marchés diversifiés aux attentes multiples (bovins maigres/bovins gras, produits standards/produits hauts de gamme, marché intérieur/exportations...) en constante

évolution. Au plan économique, l'activité dégage toutefois de faibles marges à tous les stades de la filière et doit faire face à la volatilité des prix.

Au cours des prochaines années, plusieurs facteurs impacteront la filière : la fin du régime des quotas laitiers et, la mise en place de la nouvelle PAC et leurs conséquences sur la répartition des productions, la dynamique de transmission des exploitations et les résultats des négociations internationales.

Les enjeux

La France est le premier pays producteur et le premier pays consommateur de viande bovine en Europe. Dans un marché mondial en augmentation sous l'effet du développement de la consommation de produits carnés dans les pays émergents, la stratégie de la filière se place dans une perspective dynamique et offensive. La filière doit saisir toutes les opportunités de marché au plan national, européen et international et relever 2 défis celui d'améliorer sa compétitivité en assurant la double performance économique et environnementale et celui de maintenir voire développer son potentiel de production.

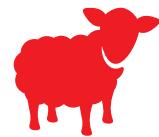
Pour concrétiser ces orientations la filière a défini 4 objectifs :

- développer les débouchés rémunérateurs avec la recherche d'une meilleure adéquation offre/demande pour mieux répondre à la demande sur le marché intérieur, le renforcement du marketing des viandes pour soutenir la consommation et le développement des exportations qui concourt à l'équilibre du secteur en diversifiant les débouchés traditionnels.
- accroître la compétitivité des différents maillons de la filière tant au niveau des exploitations que des abattoirs et des entreprises de transformation en recherchant la création de valeur en France.
- renforcer la structuration de la filière grâce à la consolidation de relations contractuelles entre les éleveurs et les abatteurs, une meilleure gestion de l'offre et la poursuite des efforts de transparence sur les prix et les marges
- assurer le maintien d'une production attractive pour les éleveurs et reconnue par la société, en soutenant l'élevage allaitant et l'engraissement, en assurant le renouvellement des générations d'éleveurs et des professionnels de la viande, en renforçant l'attractivité de la filière et sa reconnaissance par la société.

► PROPOSITIONS D'ACTION

OBJECTIFS	ACTIONS À METTRE EN ŒUVRE	CALENDRIER ENVISAGÉ
1. Assurer des débouchés rémunérateurs en occupant tous les segments de marché	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Développer l'offre d'animaux pour mieux répondre aux besoins du marché intérieur ▶ Reconquérir le consommateur : développer le marketing des viandes et renforcer les garanties d'origine ▶ Conforter les exportations sur l'UE, développer celles vers les Pays Tiers et suivre l'internationalisation des marchés 	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Objectif de moyen terme ▶ Déjà mis en œuvre par Interbev, par exemple dans le cadre de la démarche « Viandes de France » ▶ 2014 : création et premières actions du comité export viande bovine
2. Renforcer la compétitivité de la filière	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Développer la double performance économique et environnementale des systèmes de production ▶ Restructurer, moderniser les outils d'abattage/découpe et améliorer leur fonctionnement 	<ul style="list-style-type: none"> ▶ 2014 : rénovation des dispositifs d'assistance technique 2015 : mise en place d'une aide couplée aux éleveurs implantant des légumineuses dans le cadre du premier pilier de la PAC ▶ 2014 : plan abattoirs (CIA/ONA/Aides FAM) Plans de reconquête industrielle pour la France (abattoir du futur)
3. Structurer la filière, améliorer son fonctionnement	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Amortir la volatilité et sécuriser le revenu : développer la contractualisation et promouvoir les dispositifs de lissage des prix et de sécurisation des résultats ▶ Favoriser la gestion de l'offre : renforcer l'organisation économique des producteurs et mettre en œuvre l'OCM unique (ex : négociation collective) ▶ Poursuivre les efforts de transparence des marchés : compléter les travaux de l'observatoire des prix et des marges, rénover les cotations ▶ Moderniser les relations avec la grande distribution 	<ul style="list-style-type: none"> ▶ 2014 : mise en œuvre du volet « relations commerciales » du projet de loi relatif à la consommation ; poursuite de la mise en place de l'accord interprofessionnel « contractualisation » pour l'engraissement ▶ Objectif de moyen terme ▶ En cours ▶ Objectif de moyen terme
4. Une production attractive pour les éleveurs et reconnue par la société	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Soutenir l'élevage allaitant et l'engraissement. ▶ Assurer le renouvellement des générations ▶ Etre présent dans le débat public - Développer l'attractivité de la filière et promouvoir les métiers et les produits 	<ul style="list-style-type: none"> ▶ 2015 : mise en œuvre du plan de compétitivité et d'adaptation des exploitations ▶ Objectif de moyen terme ▶ Déjà mis en œuvre. À poursuivre

LA FILIÈRE VIANDE OVINE



Les constats

Le marché international de la viande ovine est dominé par les exportations de l'Australie et la Nouvelle-Zélande. Ces dernières années, la demande a été particulièrement dynamique en Asie et au Proche et Moyen-Orient.

Dans l'Union européenne, **la production de viande ovine est en repli** dans tous les principaux pays producteurs, sous l'effet, notamment, de la fièvre catarrhale ovine (FCO), de l'obligation d'identification électronique des animaux ou de l'intérêt économique à aller vers d'autres productions.

Après une longue période de régression, l'élevage ovin français a bénéficié en 2010 avec le bilan de santé de la PAC d'un rééquilibrage des aides et d'un plan d'accompagnement des pouvoirs publics pour améliorer la compétitivité des différents maillons de la filière. Parallèlement les professionnels se sont engagés dans le programme de reconquête ovine visant à accroître le niveau technique de la production et des acteurs techniques, et à améliorer l'image et la connaissance de l'élevage ovin.

Ces éléments combinés ont permis une amélioration du revenu des éleveurs et le renforcement de l'organisation économique de la filière sans toutefois réellement inverser la tendance à la baisse de la production liée à la perte de compétitivité de la filière française aussi bien en amont qu'en aval.

Cette tendance résulte de plusieurs difficultés. Les performances techniques moyennes sont insuffisantes et les coûts de production élevés, ce qui entraîne une faible rentabilité économique de l'élevage ovin. La question du maintien de la troupe ovine se pose souvent dans les régions de polyculture-élevage et lors des transmissions des exploitations, alors que la structure démographique de la population d'éleveurs est préoccupante avec plus de la moitié des éleveurs qui ont plus de 50 ans. Le manque d'organisation de la filière et le déficit de compétitivité des outils industriels limite la valorisation de la production. Enfin, la raréfaction du produit sur les étals avec la baisse de la production française et européenne tire la consommation française à la baisse en faisant de la viande ovine, un produit de consommation festive.

Les enjeux

Au regard de ce contexte et de son évolution, la filière doit répondre à 2 défis : améliorer sa compétitivité globale tout en assurant la double performance économique et environnementale des exploitations et maintenir son potentiel de production.

Préserver le potentiel de production, compte tenu du nombre important d'éleveurs qui cesseront dans les prochaines années leur activité et de l'insuffisance des installations, suppose de faciliter le renouvellement des générations et la reprise des exploitations, afin de maintenir le cheptel de souche.

Pour accroître la productivité des élevages et augmenter le nombre de kilos d'agneaux produits et commercialisés pour la filière et augmenter le revenu des éleveurs, il faut améliorer la maîtrise technique, sanitaire et économique des troupeaux.

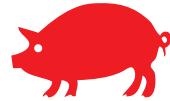
Le manque de compétitivité de la filière liée à l'atomisation de la production, de la commercialisation et de l'abattage, et l'existence d'une multitude de signes de qualité impose un renforcement de sa structuration, la consolidation de relations contractuelles entre les éleveurs et les abatteurs et une meilleure gestion de l'offre.

Il est aussi essentiel de faire de l'élevage ovin, une production attractive pour les éleveurs leur assurant un revenu correct avec de bonnes conditions de travail et de vie, et une production reconnue par la société.

► PROPOSITIONS D'ACTION

OBJECTIFS	ACTIONS À METTRE EN ŒUVRE	CALENDRIER ENVISAGÉ
1. Assurer le renouvellement des élevages et accroître la production	► Faciliter le renouvellement des générations : mettre en place une politique d'installation volontariste et innovante et améliorer l'attractivité du métier	► En cours dans le cadre de la reconquête ovine
2. Installer des exploitations viables et vivables, durables et diversifiées	► Encourager la création de nouveaux ateliers notamment en polyculture élevage	► Mise en œuvre à définir
3. Développer la double performance économique et environnementale des exploitations et des systèmes de production	<ul style="list-style-type: none"> ► Améliorer la compétitivité des élevages (productivité, coût de production, productivité du travail, valorisation des produits) ► Améliorer l'autonomie alimentaire des exploitations, promouvoir des systèmes plus économies en intrants ► Développer les sources de revenus ► Mettre en œuvre le plan stratégique génétique ovine 2020 	<ul style="list-style-type: none"> ► 2014 : mise en place du dispositif d'assistance technique en exploitation 2015 : mise en place du plan de compétitivité et d'adaptation des exploitations, et d'une aide couplée ovine encourageant la productivité et la valorisation des produits ► Objectif de moyen terme 2015 : mise en place d'une aide couplée aux éleveurs implantant des légumineuses fourragères dans le cadre du premier pilier de la PAC ► Mise en œuvre à définir ► En cours
4. Améliorer les performances de la filière	<ul style="list-style-type: none"> ► Assurer une meilleure adéquation de l'offre à la demande du marché, développer les politiques partenariales ► Moderniser la filière : accroître la taille des opérateurs et améliorer le fonctionnement des outils et la valorisation des coproduits 	<ul style="list-style-type: none"> ► Objectif de moyen terme ► 2014 : Plan abattoirs (CIA/ONA/Aides FAM) Plans de reconquête industrielle pour la France (abattoir du futur)
5. Préparer et piloter l'avenir de la filière	<ul style="list-style-type: none"> ► Mettre en place une instance de concertation nationale technique et génétique au service de la filière ► Accélérer la recherche-développement à finalité productive – Etudier de nouveaux modèles d'élevage et d'organisation pour produire plus et mieux et répondre à la diversité des situations ► Définir une nouvelle stratégie pour la vulgarisation des techniques et la promotion de l'élevage ovin ► Participer au débat sociétal sur la viande et sur les impacts environnementaux des problématiques de la filière 	<ul style="list-style-type: none"> ► Mise en œuvre à définir

LA FILIÈRE PORCINE



Les constats

La production porcine de l'Union européenne dépasse structurellement la consommation, les débouchés export pays tiers sont donc devenus essentiels pour les opérateurs européens.

L'équilibre du marché international est désormais très sensible aux variations de la demande chinoise et asiatique (Chine, Corée du Sud, Japon, Philippines, Singapour, Taïwan...). L'Asie constitue le principal marché en croissance pour les années à venir, alors que la demande est stagnante en Europe et en Amérique du nord et que différentes parties du monde ne consomment pas de viandes de porc.

L'Espagne est le principal concurrent de la viande française en France, alors que le bassin nord européen domine le commerce européen et international.

L'auto-suffisance globale du marché français du porc cache en réalité des flux d'échanges croisés en fonction de la nature des pièces (les français privilégient la consommation des produits issus des jambons et poitrines de l'animal au détriment des parties avant). Globalement, la balance commerciale de la filière française se dégrade.

Les produits de charcuterie représentent environ 70% de la viande de porc commercialisée en France, 30% étant écoulés en viandes fraîches avant tout dans la grande distribution. L'essentiel de la viande fraîche consommée en France reste d'origine française, mais une partie significative des produits de charcuterie consommés est élaborée à partir de viande importée.

Depuis 2010 la production recule, ce qui place la filière française et en particulier le maillon abattage dans une situation difficile. En effet, faute de volume suffisants les abattoirs français mobilisent moins bien les économies d'échelles que leurs concurrents, leurs faibles marges les privent des moyens d'investir pour moderniser des installations d'abattage et de découpe, leurs performances et leurs parts de marchés reculent et pèsent sur la production. Dans le même temps, en retard d'investissements, la filière a perdu une partie de ses atouts antérieurs au niveau de la production (en ce qui concerne par exemple la taille et l'efficacité des élevages ou la maîtrise des coûts de production...).

La filière doit faire face aux nouvelles attentes sociétales qui dénoncent de plus en plus l'élevage intensif pour ses impacts sur l'environnement, le respect du bien être animal, la santé et la qualité de l'alimentation et freine la modernisation des élevages et leur restructuration.

Les enjeux

La filière est confrontée à un double défi : défi économique pour faire face à la concurrence des principaux producteurs européens et mondiaux et défi sociétal pour mieux faire reconnaître sa capacité à développer sa production tout en respectant les normes environnementales et de bien-être animal.

Redonner de la compétitivité à la filière porcine suppose de moderniser les exploitations, de consolider les secteurs de l'abattage et de la transformation, de refonder les relations contractuelles et commerciales tout au long de la filière, et de mieux valoriser la production française.

À plus long terme, il s'agit de développer une filière durable, attractive pour les éleveurs et reconnue par la société avec une meilleure adéquation offre/demande, en travaillant sur l'image et l'acceptabilité sociétale de la production et sur une meilleure articulation avec le secteur végétal fournisseur de grains.

► PROPOSITIONS D'ACTION

OBJECTIFS	ACTIONS À METTRE EN ŒUVRE	CALENDRIER ENVISAGÉ
1. Maintenir le niveau de performances techniques des élevages et produire autrement	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Rechercher l'accroissement de la performance économique et environnementale par la modernisation du parc de bâtiments et d'installation de traitement des effluents ▶ Faciliter la réalisation d'opérations de regroupement ou d'agrandissement, tout en maintenant les exigences environnementales ▶ Mise en place d'une véritable filière de valorisation des effluents via la méthanisation et sous forme de fertilisants 	<ul style="list-style-type: none"> ▶ 2014 : mise en œuvre du plan de compétitivité et d'adaptation des exploitations ▶ 2014 : mise en œuvre de la procédure d'enregistrement ICPE ▶ 2014 : mise en œuvre du plan EMAA
2. Adapter l'outil industriel abattage-découpe – Réduire de façon concertée les surcapacités	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Moderniser les outils pertinents (automatisation, développement de la découpe, valorisation du 5^e quartier, économie et production d'énergie...) 	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Plan abattoirs (CIA/ONA/Aides FAM), en place depuis 2013 2014 : plans de reconquête industrielle pour la France (abattoir du futur)
3. Vivre avec la volatilité des prix des matières	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Mise au point d'un indicateur d'évolution des pièces de porcs (fait) et élaboration d'un dispositif représentatif de suivi du prix des pièces ▶ Réduire la volatilité du coût de l'alimentation animale et rechercher des outils de stabilisation des prix et de gestion des risques ▶ Améliorer la répercussion de la variation du prix des matières premières pour la transformation dans l'aval de la filière 	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Fin 2013 création d'un indicateur. Autres éléments à définir ▶ En cours. Objectif de moyen terme ▶ 2014 : Mise en œuvre du volet « relations commerciales » du projet de loi relatif à la consommation
4. Mieux valoriser la production française	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Formaliser les systèmes de qualité et d'origine de la filière porcine (VPF, QS, Viandes de France) ▶ Faciliter les exportations en ouvrant de nouveaux marchés et en développant l'appui aux exportateurs ▶ Adapter l'offre aux demandes et mettre en œuvre les préconisations de l'étude de l'IFIP sur l'adéquation de l'offre à la demande de porc en France 	<ul style="list-style-type: none"> ▶ 2014 : mise en œuvre de la démarche « viandes de France » ▶ En cours : démarche permanente ▶ En cours – Objectif de moyen terme
5. Pérenniser une filière attractive pour les éleveurs et reconnue par la société	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Partager des objectifs dans la filière pour prendre des orientations à long terme et améliorer sa durabilité ▶ Développer l'attractivité de la filière et promouvoir les métiers et les produits ▶ Prendre en compte les attentes sociétales en matière d'environnement, de bien-être animal et de sécurité alimentaire et si possible les anticiper 	<ul style="list-style-type: none"> ▶ En cours – Mise en place d'une veille concurrentielle internationale ▶ Objectif de moyen terme ▶ Objectif de moyen terme

LA FILIÈRE VOLAILLE DE CHAIR



Les constats

La viande de volaille est produite et consommée partout dans le monde. Les échanges internationaux sont en croissance régulière, et se sont développés au rythme d'environ + 5 % / an sur les dix dernières années. Ils sont dominés par trois acteurs : le Brésil, les États-Unis et l'Union européenne. Le marché mondial de la viande de volailles devrait rester dynamique dans les prochaines années tiré par une demande en expansion dans les trois principales régions d'importations, l'Asie, le Proche et le Moyen-Orient et l'Afrique Centrale.

Le marché de l'Union européenne est de plus en plus pénétré par les importations, principalement constituées de filets de poulet congelés ou saumurés et de produits cuits. Les exportations se stabilisant, l'UE est désormais à peine autosuffisante en volaille.

Dans ce contexte très concurrentiel, deux filières, celles des Pays-Bas et de l'Allemagne sont cependant parvenues à développer leur production et leurs ventes sur le marché communautaire en proposant des poulets et dindes standard, commercialisés en frais, sur les deux marchés des grandes et moyennes surfaces (GMS) et de la restauration hors domicile (RHD). Tandis que la production de viande de volaille s'est développée chez nos voisins européens, la production française a diminué de 20 % en 10 ans du fait d'une perte de compétitivité de la filière française entraînant le recul de ses exportations intra et extra-européennes et une perte du marché intérieur sur le segment standard.

Dans le même temps, la production du poulet grand export a perdu en compétitivité face à la concurrence brésilienne dans les conditions économiques actuelles, et celle du poulet label rouge, dont les ventes sont stables en France, n'a pas réussi à percer dans les pays voisins et ses ventes restent marginales sur le marché de la découpe en pleine croissance.

Le bassin Ouest (Bretagne et Pays-de-la-Loire) concentre plus de la moitié des capacités d'élevage de volailles de chair nationales. Cette forte densité d'élevage s'ajoute à une présence importante d'élevages porcins et bovins et pose notamment la question de la gestion des effluents, eu égard aux normes imposées par la directive nitrate. Dans ce contexte l'installation de nouveaux ateliers se heurte souvent à une opposition déterminée de certains riverains, relayée par des organisations opposées aux élevages de volailles qualifiés d'industriels.

Les enjeux

Pour le secteur de la volaille de chair, les enjeux concernent principalement la reconquête du marché intérieur en particulier du poulet standard, la mutation de la filière d'exportations vers les pays tiers et la durabilité de la filière.

Il faut reconquérir le marché intérieur des viandes fraîches destinées à l'industrie et à la GMS sur le segment du poulet standard dont la croissance a été captée par les opérateurs étrangers.

Cette situation résulte d'une perte de compétitivité tenant à plusieurs facteurs : des écarts de coûts structurels avec les concurrents, d'une moindre adaptation de l'offre à la demande, d'un retard de modernisation et d'un manque relatif d'efficacité collective.

Pour le poulet grand export, la mise à zéro des restitutions en juillet 2013 suppose une évolution importante par rapport au mode de production mono-produit et uni-destination. Les acteurs français de la volaille doivent s'attacher à définir les couples pays tiers / produits sur lesquels ils peuvent rester compétitifs sans restitutions ce qui pourra nécessiter d'adapter le niveau des volumes exportés. Ces acteurs devront aussi prévoir une évolution d'une partie de leurs débouchés vers des produits destinés au marché européen et notamment français (reconquête du marché poulet standard ou du poulet industriel). L'enjeu est majeur compte tenu de l'importance économique actuelle de ce secteur et de son rôle dans l'équilibre global de la filière.

Au-delà de ces objectifs directement liés à l'amélioration de la compétitivité sur les différents segments de marché, il faut promouvoir une filière durable, attractive pour les éleveurs et les entreprises, reconnue par la société en travaillant sur l'image et l'acceptabilité environnementale et sociale de la production et sur son articulation avec le secteur végétal fournisseur de grains pour mieux gérer, dans la relation contractuelle entre les différents maillons de la filière, la forte volatilité du cours de l'alimentation animale dans une filière où celui-ci représente plus de deux tiers du prix de revient à la production.

► PROPOSITIONS D'ACTION

OBJECTIFS	ACTIONS À METTRE EN ŒUVRE	CALENDRIER ENVISAGÉ
1. Allier performance économique et environnementale	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Accompagner la construction et la rénovation des bâtiments avec le concept de bâtiments à basse consommation ▶ Réglementation ICPE : stricte application de la limitation à 1 an du délai d'instruction des dossiers « ICPE » ▶ Mise en place d'une véritable filière de valorisation des effluents sous forme de fertilisants et/ou via la méthanisation ▶ Réviser les contrats « 3 points » et les différents contrats utilisés 	<ul style="list-style-type: none"> ▶ 2014 : Mise en œuvre du plan de compétitivité et d'adaptation des exploitations ▶ Mise en œuvre à définir ▶ 2014 : Mise en œuvre du plan EMAA ▶ Mise en œuvre à définir
2. Accompagner la stratégie industrielle – Restaurer la compétitivité des entreprises pour un développement sur tous les marchés identifiés et notamment celui de la découpe du poulet standard	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Aider les entreprises à investir : moderniser les sites industriels pour les rendre plus compétitif et saturer les outils d'abattage découpe viables et réduire les surcapacités 	<ul style="list-style-type: none"> ▶ 2014 : Plan abattoirs (CIA/ONA/Aides FAM) Plans de reconquête industrielle pour la France (abattoir du futur)
3. Un aval intégré dans la dynamique de filière : Construire un nouveau mode de relations entre les industriels et leur aval – Faire reconnaître l'identité française pour les produits standard	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Mieux prendre en compte la volatilité des prix ; Arrêt des promotions à prix cassé ; Simplifier les gammes pour réduire les coûts sur certains segments 	<ul style="list-style-type: none"> ▶ 2014 : Mise en œuvre du volet « relations commerciales » du projet de loi relatif à la consommation
4. Consolider la filière française – Renforcer la gouvernance de la filière	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Mettre en place une interprofession de la volaille de chair consolidée et capable de jouer un rôle structurant dans la filière ▶ Promouvoir la volaille française 	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Mise en œuvre à définir ▶ En cours, déjà engagé par l'APVF dans le cadre de la démarche « Viandes de France »
5. S'adapter au nouveau contexte communautaire qui fragilise la filière grand export	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Définir une stratégie d'adaptation de la filière grand export et accompagner sa mise en œuvre 	<ul style="list-style-type: none"> ▶ En cours : mise en œuvre des mesures du plan d'urgence
6. Développer l'attractivité de la filière et promouvoir les métiers et les produits - Être présent dans le débat public	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Renforcer le dialogue entre la société civile et la filière et répondre aux attentes sociétales 	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Objectif de moyen terme

Les chiffres clés

► LES FILIÈRES VÉGÉTALES



Chiffres clés	Betterave-Sucre (campagne 2012/2013)	Céréales (campagne 2012/2013)	Oléagineux (campagne 2012/2013)	Protéagineux et fourrages séchés (campagne 2012/2013)	Pommes de terre (Données 2013)	Fruits et légumes frais (Données 2013 sauf mention contraire)	Fruits et légumes transformés (Données 2013 sauf mention contraire)
Surface	385 500 ha toutes betteraves (sucre et éthanol)	9 486 000 ha	2 346 000 ha	Protéagineux : 191 000 ha Fourrages séchés : 70 000 ha	160 000 ha	416 000 ha	
Rang UE	1 ^{er} producteur, 2 ^{ème} en surface après l'Allemagne	1 ^{er}	1 ^{er}	Protéagineux : 1 ^{er} Fourrages séchés : 2 ^{ème}	2 ^{ème}	3 ^{ème}	2 ^{ème}
Production	33 Mt de betteraves sucrières ; 4,5 Mt sucre blanc	Total céréales : 68,19 Mt Blé tendre : 35,5 Mt Blé dur : 2,3 Mt Orges : 11,3 Mt Maïs : 15,4 Mt	Oléagineux : 7 181 000 t Colza : 5 463 000 t Tournesol : 1 573 000 t Soja : 104 000 t Autres oléagineux : 41 000 t	Protéagineux : 832 000 t Pois : 553 000 t Féverole et fèves : 274 000 t Lupin doux : 6 000 t	1,95 Mds € / 6,97 Mt	6,4 Mds € / 6,50 Mt	1 Md € / 2,27 Mt
Nombre de producteurs	26 000 planteurs betteraves, 5 fabricants métropole	70 000 exploitations spécialisées, 312 000 exploitations produisant des céréales	109 935 exploitations de grandes cultures	Protéagineux : 19 240 Légumineuses fourragère pour la déshydratation : 5 259	19 900	75 700*	
Bassins de production	Nord est (Somme, Oise, Marne, Aisne)	France entière. En nombre d'exploitations, les principales régions sont Centre, Midi-Pyrénées, Poitou-Charentes et Aquitaine. En volume produit, le blé est localisé en régions Centre, Picardie et Champagne Ardenne, le maïs en Aquitaine.	Colza : quasiment France entière, avec une prédominance pour le Nord de la Loire Tournesol : Poitou-Charentes, Sud-Ouest ; Soja : Sud-Ouest et l'Est ; Lin oléagineux : principalement sur le grand quart Nord-Ouest de la France	Protéagineux : Pois de printemps : France entière Pois d'hiver : Centre, Ile-de-France, Picardie, Barrois et Bourgogne. Féverole et fèves : Nord et Ouest de la France. Fourrages séchés : 80 % de la production en Champagne-Ardenne	Nord-Pas-de-Calais, Picardie, Champagne Ardenne, Hte-Normandie, Centre, Bretagne, Ile-de-France, Alsace, et Rhône-Alpes.	Bretagne, Normandie, Val de Loire, Sud-Est, Sud-Ouest	Nord-Pas-de-Calais, Picardie, Sud-Est
Consommation	2 Mt (alimentaire) + 0,8 Mt (industriel)	60 Millions de tonnes	Transformation Colza : 4 793 000 t Tournesol : 1 499 000 t Soja : 707 000 t	Transformation Protéagineux : Pois : 235 000 t Féverole : 31 000 t	50 kg d'équivalent pdt par an par habitant soit 3 Mt soit 2Md€	166 Kg et 370 €/ménage	

► FILIÈRES VÉGÉTALES



Chiffres clés	Betterave-Sucre (campagne 2012/2013)	Céréales (campagne 2012/2013)	Oléagineux (campagne 2012/2013)	Protéagineux et fourrages séchés (campagne 2012/2013)	Pommes de terre (Données 2013)	Fruits et légumes frais (Données 2013 sauf mention contraire)	Fruits et légumes transformés (Données 2013 sauf mention contraire)
Exportations	1,8 Mt UE + 0,3 Mt vers les Pays tiers	31 Mt	Colza : 1 464 000 t Tournesol : 355 000 t Soja : 29 000 t	Protéagineux : Pois : 209 000 t Féverole : 220 000 t Fourrages séchés : 25 000 t	573 M€	2 501 M€	1 586 M€ **
Principaux clients	Italie, Allemagne, Espagne, Royaume Uni, Algérie, Israël	Algérie, Tunisie, Maroc, Égypte, Allemagne, Pays Bas, Belgique	Colza : Allemagne et Belgique Tournesol : Espagne et Allemagne	Protéagineux : <i>Alimentation animale</i> : Allemagne, Pays-Bas, Espagne, Italie et Belgique <i>Alimentation humaine</i> : Inde (pois) et Égypte (féverole) Fourrages séchés : exportations marginales vers les Emirats (25 000 tonnes)	Pour le marché du frais : Espagne, Italie, Royaume-Uni, Portugal, Allemagne Pour l'industrie de transformation : Belgique et Pays-Bas	Allemagne, Royaume-Uni, Belgique, Espagne, Italie, Suisse	Allemagne, Belgique, Italie, Espagne
Importations	0,3 Mt	1,4 M tonnes	Importations sous forme de graines : Colza : 683 000 t dont 80% en provenance de pays tiers hors UE Tournesol : 440 000 t Soja : 616 000 t Importations sous forme de tourteaux : Tourteaux de colza : 472 744 t ; Tourteaux de tournesol : 929 701 t ; Tourteaux de soja : 2 905 970 tonnes (dont 80% en provenance de pays tiers hors UE)	Protéagineux : Pois : 15 000 t Féverole : 12 000 t Fourrages séchés : de l'ordre de 11 500 t	131 M€	5 443 M€	3 220 M€ **
Principaux fournisseurs	Allemagne, Brésil	Allemagne, Espagne, Italie, Ukraine	Colza : Ukraine et Australie Tournesol : Bulgarie, Roumanie Soja : USA, Canada, Paraguay et Brésil	Sans objet	Pays-Bas, Belgique, Israël	Espagne, Maroc, Italie, Pays-Bas	Belgique, Espagne, Pays-Bas

► FILIÈRES VÉGÉTALES



Chiffres clés	Viticulture (données 2010, sauf mention contraire)	Cidre (données 2010)	Horticulture (données 2012)	Tabac (données 2013)	Plantes à parfum, Aromatiques et Médicinales (données 2010)
Surface	760 609 ha (données 2013)	54 158 ha	18 900 ha	4 212 ha	38 000
Rang UE	3 ^{ème} (2013) derrière Espagne et Italie.	1 ^{er}	5 ^{ème}	8 ^{ème}	1 ^{er}
Production	5 426 184 t (2013) de raisin, 42 288 396 hl (2013)	229 000 t de pommes et poires à cidre en 2013, 1 196 000 hl (2012)	1 731 Md €	8 800 t et 40 M€	80 M€
Nombre de producteurs	85 313	13 120	4 980	1 430	4 800
Bassins de production	Languedoc-Roussillon, PACA, Poitou-Charente, Aquitaine, Rhône-Alpes, Pays-de-la-Loire, Midi-Pyrénées, Champagne-Ardenne	Normandie, Bretagne, Pays-de-la-Loire, Picardie, Savoie, Aquitaine	France entière mais particulièrement régions Centre, Pays de Loire et PACA (Var)	Sud-Ouest (Aquitaine, Midi-Pyrénées) et Alsace	France entière mais surtout sud-est, Centre, île-de-France et Pays de Loire
Consommation	30 269 000 hl (2012)	917 041 hl (2012-2013)	3 186 Md€ (ménages)	59 000 t	50 kg d'équivalent pdt par an par habitant soit 3 Mt soit 2Md€
Exportations	14 552 063 hl (2012-2013)	20 000 t de pommes à cidre	975 M€	7 000 t (estimation)	30 M€ (estimation)
Principaux clients	Royaume-Uni, Etats-Unis, Allemagne, Belgique	Royaume-Uni, Espagne	Pays-Bas, Italie	Allemagne	Pourtour méditerranéen
Importations	4 302 528 hl (2012-2013)	Non significatives	135 M€	32 000 t (estimation)	50 M€ (estimation)
Principaux fournisseurs	Espagne, Italie, Portugal	Sans objet	Pays-Bas, Belgique	Brésil, Etats-Unis, Inde, Malawi	Autres producteurs mondiaux : Lavande : pays de l'Est (Bulgarie, Ukraine) et Chine Plantes aromatiques et médicinales : Maroc, Turquie, Albanie, Chili, Espagne, Pologne

* D'après RA 2010

** Produits transformés à base de F&L (ensemble des codes 20)

Sources : MAAF (SSP), Douanes, ASP, FAM, UNPT.

► LES FILIÈRES D'ÉLEVAGE



Chiffres clés	Ovins Viande (données 2013)	Ovins Lait (données 2013 sauf mention contraire)	Caprins Lait (données 2013 sauf mention contraire)	Apiculture (données 2010)
Cheptel	4,13 millions de brebis allaitantes (y compris les agnelles saillies)	1,58 millions de brebis laitières	880 000 chèvres	1,3 millions de colonies (hors cheptel de renouvellement)
Rang UE	3 ^{ème} derrière le Royaume Uni et l'Espagne	5 ^{ème} producteur laitier derrière la Grèce, l'Espagne, l'Italie et la Roumanie	1 ^{er} producteur laitier devant l'Espagne et les Pays-Bas	2 ^{ème} derrière Espagne
Production	80 297 tonnes équivalent carcasse (tec)	272 millions de litres (ML) en 2012	614 ML en 2012	Miel : 18 500 t Gelée royale : 3 à 3,5 t Pollen : 60 à 80 t
Nombre d'éleveurs	50 451	5 039 exploitations détenant plus de 25 brebis laitières en 2010	5 300 producteurs en 2012	75 000 apiculteurs environ dont 1 600 apiculteurs professionnels (possédant plus de 150 ruches) et 2 000 apiculteurs pluriactifs (30 à 150 ruches)
Bassins de production	Midi-Pyrénées : 16% PACA : 14% Poitou-Charentes : 11%	Rayon de Roquefort (67%), Bassin Corse (3%), Bassin Pyrénées-Atlantiques + hors bassin (30%)	Poitou-Charentes (34%), Pays-de-la-Loire (16%), Centre (11%), Midi-Pyrénées (11%), Rhône-Alpes (10%)	Rhône-Alpes, PACA, Midi-Pyrénées, Languedoc-Roussillon et Aquitaine assurent plus de 50 % de la production nationale
Abattages/ production	80 133 tec dont 82% d'agneaux	La majorité du lait collecté est transformé en fromages (56 000 T) dont: Roquefort AOP : 18 700 t Fromages corses : 2 000 t Fromages Pyrénées Atlantique + Hors bassins : 17 000 t	Les fabrications de fromages représentent 110 000 t dont 93 000 t de fromages industriels et 17 000 t de fromages fermiers	Sans objet
Consommation	178 829 tec		82 % des fabrications de fromages	Miel : 40 000 t
Exportations	13 100 tec dont 57 % en viande	Exportations de Roquefort : 3 500 T ¹	environ 20 % des fabrications de fromages de chèvre ont été exportés en 2011 (environ 19 000 t)	Miel : 4 000 t
Principaux clients	Ovins vivants : Espagne (65 %) et Italie (27 %) Viande : Italie (34 %)	Pour les exportations de Roquefort, les principaux clients sont : l'Espagne, le Benelux, l'Allemagne, le Royaume Uni, les USA...	UE : 87 % des volumes de fromages exportés (Allemagne et Royaume Uni en tête). Pays tiers : 13 % (dont USA 5 %)	2/3 des exportations vers 5 pays (Espagne, Suède, Suisse, Allemagne et Pologne)
Importations	111 400 tec dont 96 % en viande	Fromages (dont Pécorino (moins de 1 000 t), Manchego (moins de 500 t) Lait vrac	Importations de produits intermédiaires (caillé congelé, lait liquide vrac et lait concentré) : 62 ML éq lait	Miel : 25 000 t
Principaux fournisseurs	Ovins vivants : Espagne (66 %) et Pays-Bas (13 %) Viande : Royaume Uni (43 %), Irlande (19 %), Nouvelle-Zélande (16 %)	Italie et Espagne	Espagne et Pays-Bas	4 principaux fournisseurs : Espagne, Allemagne, Belgique et Hongrie.

► FILIÈRES D'ÉLEVAGE



Chiffres clés	Porcs (données 2013)	Volailles de chair (données 2013)	Œufs (données 2013)	Bovins Viande (données 2013)	Bovins Lait (données 2013)
Cheptel	13,8 millions de têtes	143 millions de poulets 26 millions de canards 23,2 millions de dindes 10,2 millions de pintades	47 millions de poules pondeuses	4,1 million de vaches allaitantes	3,690 millions de vaches laitières
Rang UE	3 ^{ème} derrière l'Allemagne et l'Espagne.	Poulet : 3 ^{ème} derrière le Royaume Uni et l'Allemagne Dinde : 1 ^{er} devant l'Allemagne et le Royaume-Uni	1 ^{er} devant Allemagne et Espagne	1 ^{er} devant l'Allemagne	2 ^{ème} producteur laitier de l'Union européenne derrière l'Allemagne
Production	2 010 000 tec	Volaille : 1 850 000 tec Poulet : 1 146 000 tec Dinde : 386 000 tec	927 341 tonnes équivalent œuf coquille (teoc)	1 240 000 tec (gros bovins) + 180 000 tec (veau) 990 000 bovins vivants exportés	24 milliards de litres de lait
Nombre d'éleveurs	22 300	20 000 dont 12 300 supérieurs à 1 000 poulets ou dindes	2 069 supérieurs à 250 poules pondeuses	100 000	69 300 producteurs
Bassins de production	Bretagne : 57% Pays de la Loire : 12% Nord Pas Calais : 4% Basse-Normandie : 4%	Bretagne et Pays de la Loire : 58 % de la production 66 % des abattages	Bretagne : 40% Pays de la Loire : 13% Rhône-Alpes : 9% Picardie : 7%	Pays de la Loire : 13% Bretagne : 10% Auvergne : 8%	Bassin Grand Ouest : 33,5 % des références (8,3 milliards de litres) Bassin Normandie : 14,7% (3,6 milliards) Bassin Grand Est : 14,5% (3,6 milliards) Bassin Nord-Picardie : 10,4% (2,6 milliards)
Abattages/production	1 940 000 tec	Volaille : 1 872 400 tec Poulet : 1 189 500 tec Dinde : 386 000 tec	Les fabrications de fromages représentent 110 000 t dont 93 000 t de fromages industriels et 17 000 t de fromages fermiers	1 240 000 tec (gros bovins) + 180 000 tec (veau)	75 % du lait collecté transformé en produits de grande consommation (PGC) et 25 % en produits industriels : Lait conditionné : 3,6 milliards de litres Yaourts et desserts lactés : 2 400 000 t Matières grasses : 380 000 t Fromages : 2 000 000 t Poudres de lait : 430 000 t
Consommation	1 880 000 tec	Volaille : 1 634 000 tec Poulet : 1 008 000 tec Dinde : 331 000 tec	935 654 tec	1 340 000 tec (gros bovins) + 210 000 tec (veau)	Environ 300 litres éq lait par habitant et par an (lait liquide : 54 kg, beurre : 7,4 kg, fromages : 26 kg)
Exportations	748 700 tec – porcs vivants, carcasses, longes, graisse	636 143 tec viande fraîche, congelée, préparation de viande de volaille, volaille saumurée	96 672 tec œufs coquille et ovo-produits	240 000 tec viandes fraîches et congelées, conserves 990 000 bovins vivants	Près de 40 % du lait français est exporté. 6,9 milliards € de produits laitiers exportés dont 3 milliards € de fromages exportés
Principaux clients	Italie (23%) Royaume-Uni (9,3%) Pays tiers (26%)	Poulet : Arabie Saoudite (34 %), Yemen (8 %), Espagne (6 %) Dinde : Benelux (24 %), Allemagne (16 %), Bénin (12 %)	Benelux (26 %), Pays-Bas (15 %), Allemagne (12 %)	Animaux vivants : Italie (79 %) Viandes : Italie (33 %), Grèce (29 %), Allemagne (16 %)	UE : 67 % du total (Allemagne, Italie, Espagne, Royaume Uni, Belgique, Pays-Bas) Pays tiers : 33 % (Chine, USA, Algérie, Japon, Emirats...)
Importations	621 000 tec	519 625 tec	108 704 tec œufs coquille et ovo-produits	380 000 tec viandes fraîches et congelées, conserves	Environ 20 % du lait consommé 3,3 milliards € de produits laitiers importés
Principaux fournisseurs	Espagne (55 %) Allemagne (18,3 %) Italie (8,4 %)	Poulet : Pays-Bas (27 %), Belgique (26 %), Allemagne (12 %) Dinde : Allemagne (31 %), Italie (14 %), Espagne (10 %)	Espagne (38 %), Pays-Bas (30 %), Belgique (11 %)	Viandes : Pays Bas (25 %), Allemagne (22 %), Irlande (13 %), Italie (12 %)	UE: 97 % (Allemagne, Italie, Pays-Bas, Belgique) Pays tiers: 3 % (Suisse, Nouvelle-Zélande...)

¹ Absence de données statistiques sur le commerce extérieur sauf pour certaines catégories de fromages

